



# Pêches et Océans Canada

Budget des dépenses  
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

## Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

**Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement** présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

**Partie II – Le Budget principal des dépenses** étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

**Partie III – Le Plan de dépenses du ministère** est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par  
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la  
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943  
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-56

ISBN 0-660-61486-3

# **Pêches et Océans Canada**

## **2001-2002 Budget des dépenses**

**Un rapport sur les plans et les priorités**

**Approuvé**

---

**L'honorable Herb Dhaliwal, C.P., député  
Ministre de Pêches et Océans Canada**



# Table des matières

<b>1</b>	<b>Messages .....</b>	<b>1</b>
1.1	Message du Ministre .....	1
1.2	Déclaration de la Direction .....	3
<b>2</b>	<b>Vue d'ensemble du Ministère.....</b>	<b>4</b>
2.1	Quoi de neuf.....	4
2.2	Mandat, rôles et responsabilités .....	4
2.2.1	Organisation et composition des programmes.....	5
2.3	Objectif .....	8
2.3.1	Priorités et buts à long terme .....	8
2.3.2	Mesures de rendement.....	9
2.4	Contexte de la planification .....	12
2.4.1	Engagements du gouvernement.....	13
2.4.2	Tendances internationales.....	14
2.4.3	Technologie .....	14
2.4.4	Attentes et priorités du public.....	15
2.5	Dépenses prévues du Ministère.....	15
<b>3</b>	<b>Plans, résultats, activités et ressources du Ministère .....</b>	<b>16</b>
3.1	Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes du Ministère .....	16
3.2	Détails par secteur d'activité .....	24
3.2.1	Services à la navigation maritime.....	24
3.2.2	Services de communications et de trafic maritimes.....	27
3.2.3	Opérations de déglçage.....	29
3.2.4	Sauvetage, sécurité et intervention environnementale.....	31
3.2.5	Sciences halieutiques et océaniques .....	33
3.2.6	Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement .....	36
3.2.7	Hydrographie.....	39
3.2.8	Gestion des pêches .....	41
3.2.9	Ports.....	45
3.2.10	Gestion de la flotte .....	48
3.2.11	Politiques et services internes.....	50
<b>4</b>	<b>Initiatives conjointes.....</b>	<b>53</b>
4.1	Initiatives horizontales .....	53
4.1.1	Mesures de réglementation.....	53
4.1.2	Stratégies de développement durable .....	54
4.2	Initiatives collectives.....	56
<b>5</b>	<b>Renseignements financiers.....</b>	<b>58</b>
<b>6</b>	<b>Autres informations.....</b>	<b>67</b>
6.1	Lois et règlements actuellement en vigueur .....	67
6.2	Références et personnes ressources .....	69
<b>7</b>	<b>Index .....</b>	<b>70</b>

# Liste des tableaux

Tableau 2.1 :	Contributions des secteurs d'activité aux priorités ministérielles .....	6
Tableau 2.2 :	Responsabilité à l'égard des dépenses prévues par secteur d'activité pour 2001-2002.....	7
Tableau 5.1 :	Sommaire des dépenses d'immobilisations par secteur d'activité .....	58
Tableau 5.2 :	Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations .....	59
Tableau 5.3 :	Sommaire des paiements de transfert.....	63
Tableau 5.4 :	Renseignements sur les programmes de paiements de transfert .....	64
Tableau 5.5 :	Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles .....	65
Tableau 5.6 :	Coût net du programme pour 2001-2002.....	66

# 1 Messages

## 1.1 Message du Ministre



En tant que ministre de Pêches et Océans Canada (MPO), c'est avec grand plaisir que je présente le *Rapport sur les plans et priorités* du Ministère pour 2001-2002. L'année écoulée a été jalonnée de nombreux changements importants et positifs pour le MPO. Au cours des douze prochains mois, nous tirerons parti de ces changements et continuerons à construire une organisation forte et efficace qui peut aider à préparer les secteurs des pêches et des océans du Canada à faire face aux défis des années à venir.

**L'hon. Herb Dhaliwal**

Nos pêches, qui font partie intégrante de l'histoire de ce pays, sont en pleine évolution et les conditions que nous leur imposons sont de plus en plus grandes. Comme pour toute autre ressource naturelle, nous devons prendre des mesures pour protéger ce riche patrimoine naturel. Pour le MPO, cela signifie rétablir l'équilibre délicat entre la nécessité de donner à nos pêches la marge de manœuvre dont elles ont besoin pour croître et demeurer concurrentielles, tout en s'assurant que cette croissance ne se fera pas au détriment des ressources elles-mêmes. Les stratégies de pêche responsable, axées sur la conservation, que nous mettons en place — ainsi que les initiatives dirigées par l'industrie comme le *Code de conduite canadien pour une pêche responsable* que le MPO continue d'appuyer — aideront à garantir au Canada des pêches stables et prospères dans l'avenir. Préparer les pêches de l'avenir signifie également tirer le meilleur parti possible des nouvelles possibilités de pêche. Le MPO continue d'examiner et de faire l'expérience de nouvelles pêches dans tout le Canada, travaillant en étroite collaboration avec l'industrie afin de l'aider à réaliser son plein potentiel. Ces produits innovateurs et à valeur ajoutée ouvriront de nouveaux débouchés au Canada et fourniront des emplois dans les collectivités côtières.

La pêche sportive est une autre activité importante et croissante qui peut apporter une contribution valable à la qualité de vie et à la puissance économique des collectivités rurales du Canada. La récente élaboration d'un cadre de politique opérationnel pour les pêches sportives permettra au MPO d'élaborer des politiques et des programmes qui correspondent aux besoins des Canadiens en matière de pêche sportive.

L'aquaculture, cette jeune et vivante industrie dont le marché à l'échelle mondiale va sans cesse croissant, apporte d'autres perspectives prometteuses. Le Gouvernement du Canada est conscient de ces perspectives et veut faire du Canada un chef de file mondial du développement de l'aquaculture. L'année dernière, nous avons réalisé d'énormes progrès en regard de cet objectif, notamment par l'annonce d'un programme de 75 millions de dollars pour l'aquaculture durable qui fournira à l'industrie les outils dont elle a besoin pour réussir, tout en améliorant la confiance du public à l'égard de l'innocuité des produits de l'aquaculture et du respect de l'environnement par l'industrie. Conformément à l'engagement du Gouvernement du Canada envers le développement durable, nous continuons à préparer notre stratégie de développement durable ministérielle à laquelle sera intégré l'engagement à l'égard de l'adoption de ce principe dans toutes les activités du Ministère. Nous contribuons également aux objectifs de développement durable grâce à la *Loi sur les océans* et à ses engagements à l'égard de la gestion intégrée des océans. En collaboration avec les

collectivités côtières, l'industrie, les groupes autochtones, les gouvernements et d'autres intérêts, nous élaborons des plans de gestion intégrée à long terme dont nos régions côtières et marines ont besoin, des plans qui nous aideront à trouver le meilleur équilibre possible pour la conservation et l'utilisation durable de nos océans.

Nous avons besoin de la participation des Canadiens dans la plus grande mesure possible, non seulement pour le programme des océans, mais pour tous les autres domaines également. Les efforts de gestion doivent être coopératifs. La responsabilité doit être partagée. Ces dernières années, le MPO essaie de trouver le meilleur moyen d'y arriver. Par exemple, notre travail à l'égard de la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique nous donne une excellente occasion de déterminer l'orientation que veulent donner les intervenants aux pêches de l'Atlantique dans les années à venir et la façon dont ils le veulent. Sur la côte du Pacifique, les activités coopératives de mise en valeur de l'habitat et de diversification de l'industrie aident à assurer un avenir sain pour les stocks de poisson de valeur de cette région.

Nos efforts en vue d'accroître la participation des Autochtones aux pêches du Canada se poursuivent également. Depuis le jugement *Marshall*, les Premières Nations bénéficient maintenant d'un accès à la pêche commerciale plus grand que jamais auparavant. Ces changements positifs découlent directement du haut degré de bonne volonté et de coopération manifesté par les Premières Nations du Canada.

La coopération entre les gouvernements est aussi plus étroite que jamais. Grâce à l'Entente de coopération intergouvernementale en matière de pêche et d'aquaculture, le MPO et les provinces bénéficient maintenant d'une relation de travail solide et efficace, qui permet d'établir des priorités et d'atteindre de nombreux objectifs communs. À l'échelle internationale, le Canada se pose rapidement comme un chef de file mondial de la protection et de la mise en valeur des océans et des ressources. Par exemple, nous continuons à jouer un rôle de chef de file dans le processus d'Accord des pêches des Nations Unies et nous participons à diverses discussions sur la gestion des océans et les changements climatiques.

Le MPO demeure fermement engagé à s'acquitter de ses programmes et services essentiels comme la sécurité maritime. Travaillant avec les plaisanciers, le MPO met en œuvre une nouvelle réglementation sur la sécurité nautique afin de garantir l'utilisation des voies navigables du Canada sécuritaires et respectueuse de l'environnement. De plus, les membres de la Garde côtière canadienne continuent d'améliorer les méthodes actuelles pour contribuer à la sécurité des plaisanciers canadiens et étrangers dans toutes les eaux canadiennes. Nous utilisons maintenant différentes technologies de pointe pour exécuter nos programmes et fournir nos services. Le budget 2000 a prévu des fonds nouveaux importants pour aider à la réalisation de nombreuses activités essentielles du MPO : les réparations des quais et des ports pour petits bateaux; l'amélioration des bateaux et des aéronefs du MPO; l'amélioration de notre capacité d'application des règlements de pêche sur les deux côtes; l'amélioration de nos programmes scientifiques, nos laboratoires; et nos services de recherche et de sauvetage.

Bien qu'un certain nombre de mesures importantes aient été prises l'année dernière pour assurer une assise financière solide aux programmes et aux services du MPO, le temps est venu maintenant de trouver les moyens d'améliorer nos services aux Canadiens tout en établissant des mécanismes qui permettent de faire participer davantage les intervenants aux décisions qui sont prises. Ces initiatives permettront d'y arriver et de bâtir le ministère axé sur les résultats, inclusif et tourné vers l'avenir que le Canada, avec son fier patrimoine d'océans et de ressources halieutiques, mérite amplement.



## 1.2 Déclaration de la Direction

### ***Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002***

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002* de Pêches et Océans Canada.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- Décrivent fidèlement le mandat, les priorités, les stratégies de l'organisation et les résultats escomptés du Ministère.
- Sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*.
- Sont complets et exacts.
- Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfaite des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : \_\_\_\_\_  
Carol Beal, Ing.

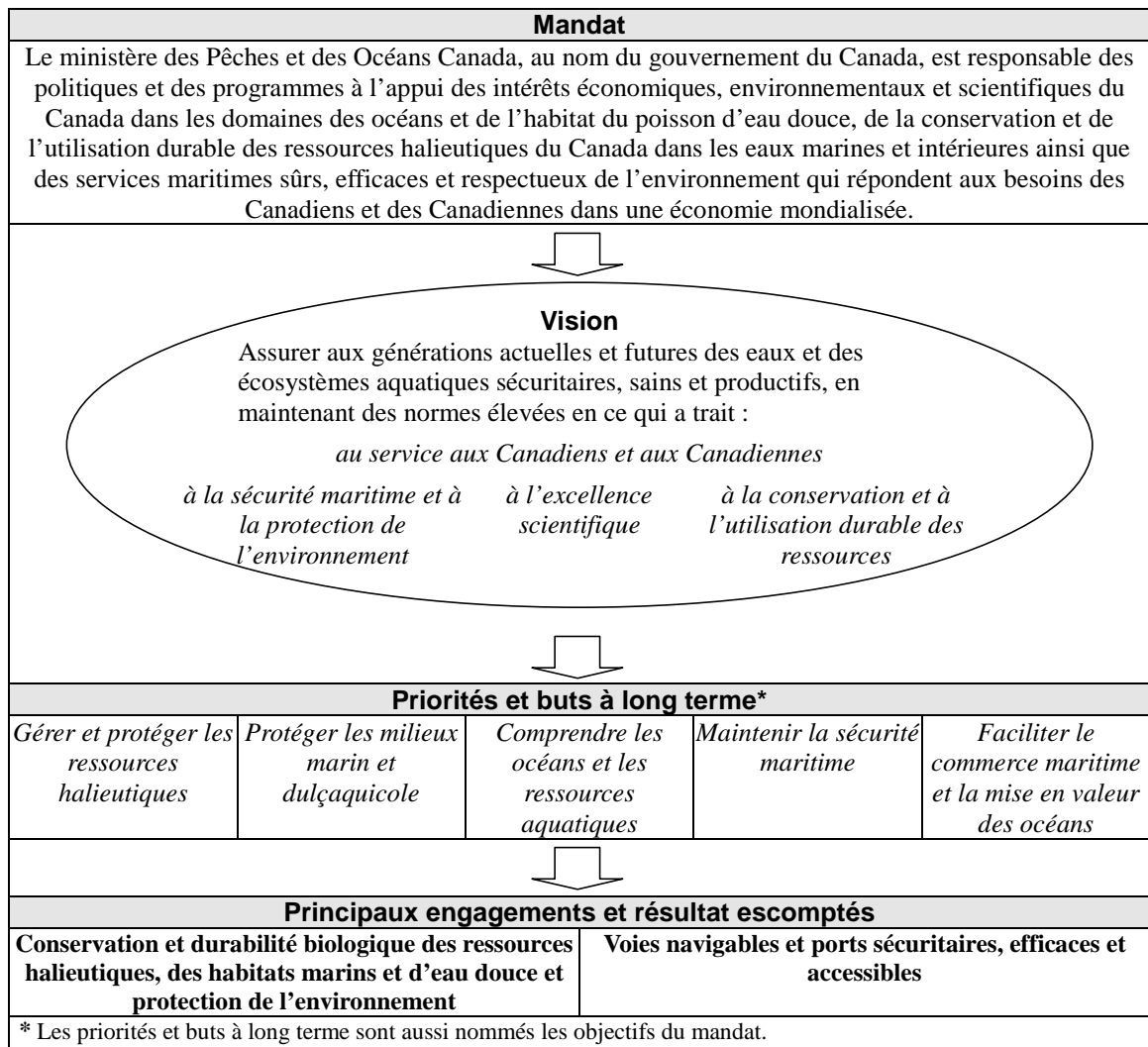
Date : \_\_\_\_\_

## 2 Vue d'ensemble du Ministère

### 2.1 Quoi de neuf

Le Ministère a complété un plan stratégique qui définit des objectifs et des priorités qui guideront le Ministère durant les prochains trois à cinq ans. Les objectifs de ce plan stratégique sont le rétablissement de la confiance et de la crédibilité, le renouvellement de notre mandat et l'amélioration continue de la gestion.

### 2.2 Mandat, rôles et responsabilités



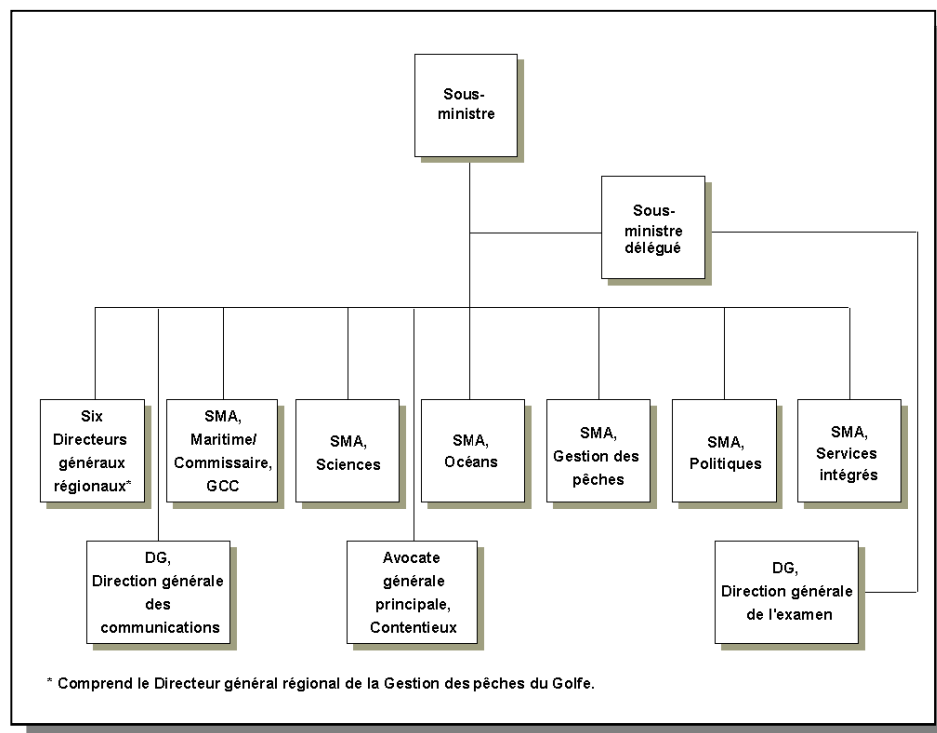
Comme susmentionné, le mandat du Ministère est extrêmement vaste et doit, entre autres :

- Gérer et protéger les ressources halieutiques dans les limites de la zone économique exclusive de 200 milles;
- Gérer et protéger les milieux marin et dulçaquicole;
- Maintenir la sécurité nautique au large du plus long littoral au monde;
- Faciliter le commerce maritime;
- Protéger le milieu marin;
- Appuyer d'autres institutions du gouvernement fédéral et d'autres objectifs, comme le service de la marine civile du gouvernement;
- Effectuer des recherches afin d'appuyer les priorités du gouvernement, comme le changement climatique et la biodiversité.

Le Ministère n'agit toutefois pas seul. Les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent les responsabilités dans plusieurs domaines reliés au mandat du Ministère, comme le reflète le présent rapport. La participation des intervenants est également cruciale, et on le soulignera à plusieurs reprises tout au long du document. Le mandat, les objectifs du Ministère, les priorités à long terme et les objectifs, ainsi que les secteurs d'activité décrits dans ce rapport, font référence aux responsabilités qui sont de juridiction fédérale.

## 2.2.1 Organisation et composition des programmes

### Organigramme



Pêches et Océans Canada est un ministère fédéral décentralisé qui exerce ses activités au Canada à partir de cinq bureaux régionaux, un bureau de Gestion des pêches du Golfe et de l'Administration centrale à Ottawa. Le Ministère compte six sous-ministres adjoints (SMA) responsables de 11 secteurs d'activité. Les sous-ministres adjoints sont responsables d'établir les objectifs nationaux, les politiques et les procédures ainsi que les normes pour leur secteur d'activité. La relation entre ces secteurs d'activité et les priorités et objectifs à long terme est résumée au tableau 2.1 et la responsabilité à l'égard des dépenses prévues est résumée au tableau 2.2.

**Tableau 2.1 : Contributions des secteurs d'activité aux priorités ministérielles**

Secteur d'activité	Priorités ministérielles							Gestionnaire responsable
	Créer et protéger les ressources halieutiques	Protéger les milieux marin et dulçaquicole	Comprendre les océans et les ressources aquatiques	Maintenir la sécurité maritime	Faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans	Améliorer les relations avec les clients	Améliorer le milieu de travail des employés	
Services à la navigation maritime		✓		✓	✓	✓	✓	SMA, Services maritimes/ Commissaire, GCC
Services de communications et de trafic maritimes		✓		✓	✓	✓	✓	
Opérations de déglçage		✓		✓	✓	✓	✓	
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale		✓		✓	✓	✓	✓	
Gestion de la flotte	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Sciences halieutiques et océaniques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	SMA, Sciencess
Hydrographie			✓	✓	✓	✓	✓	
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	✓	✓	✓		✓	✓	✓	SMA, Océans
Gestion des pêches	✓	✓			✓	✓	✓	SMA, Gestion des pêches*
Ports		✓		✓	✓	✓	✓	SMA, Services intégrés
Politiques et services internes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	SMA, Services intégrés SMA, Politiques

\* Dans le Secteur de la gestion des pêches, le SMA, Politiques, est responsable des programmes de réduction de la capacité.

**Tableau 2.2 : Responsabilité à l'égard des dépenses prévues par secteur d'activité pour 2001-2002**

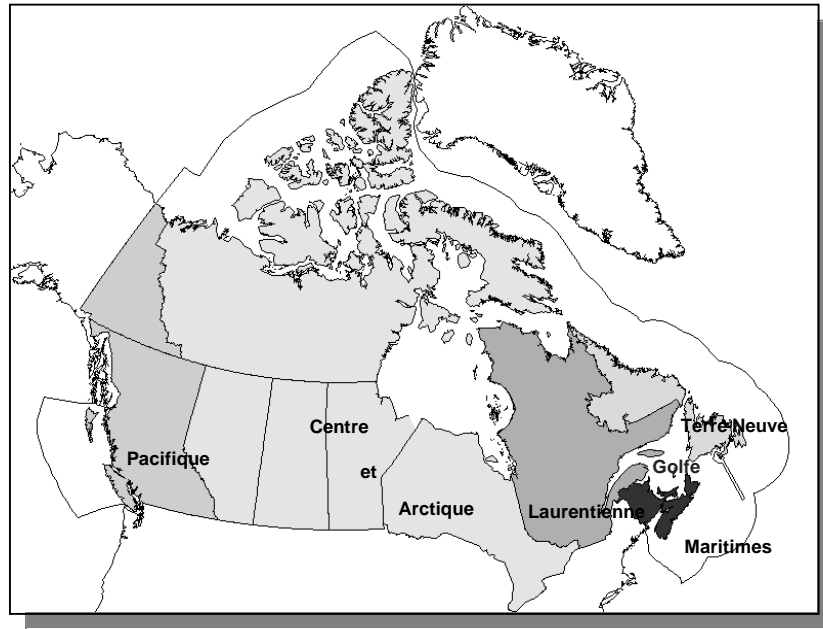
Secteur d'activité	Poste responsable						Total
	SMA, Maritime/ Commis- saire GCC	SMA, Sciences	SMA, Océans	SMA, Gestion des pêches	SMA, Politiques	SMA, Services intégrés et minis- tériels	
Services à la navigation maritime	98,9	—	—	—	—	—	98,9
Services de communications et de trafic maritimes	67,9	—	—	—	—	—	67,9
Opérations de déglçage	45,5	—	—	—	—	—	45,5
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	122,5	—	—	—	—	—	122,5
Sciences halieutiques et océaniques	—	141,6	—	—	—	—	141,6
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	—	—	97,2	—	—	—	97,2
Hydrographie	—	27,4	—	—	—	—	27,4
Gestion des pêches	—	—	—	245,8	5,2	—	251,0
Ports	—	—	—	—	—	79,3	79,3
Gestion de la flotte	147,8	—	—	—	—	—	147,8
Politiques et services internes	—	—	—	—	17,8	219,9	237,7
<b>Total</b>	<b>482,6</b>	<b>169,0</b>	<b>97,2</b>	<b>245,8</b>	<b>23,0</b>	<b>299,2</b>	<b>1 316,8</b>

Les programmes sont menés à bien dans les cinq régions suivantes du MPO ainsi qu'une région de Gestion des pêches du Golfe, qui ont à leur tête un directeur général régional au bureau régional principal :

- Région de Terre-Neuve — St. John's (Terre-Neuve);
- Région des Maritimes — Dartmouth (Nouvelle-Écosse);
- Gestion des pêches du Golfe — Moncton (Nouveau-Brunswick);
- Région Laurentienne — Québec (Québec);
- Région Centre et Arctique — Winnipeg (Manitoba);
- Région du Pacifique — Vancouver (Colombie-Britannique).

Les directeurs généraux régionaux sont responsables d'organiser et de gérer les programmes et les activités dans leur région en tenant compte des priorités nationales et régionales et avec des paramètres de rendement pour chacun des programmes et des activités. En somme, leur rôle est de mobiliser le processus et de traduire les stratégies en actions dans la région.

## Régions de Pêches et Océans Canada



### 2.3 Objectif

Dans les grandes lignes, l'objectif du Ministère est de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui soutiennent les intérêts économiques, écologiques et scientifiques du Canada dans les eaux marines et intérieures; de voir à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation économique durable des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures, au profit de ceux qui vivent ou bénéficient de ces ressources; de fournir des services maritimes sécuritaires, efficaces et respectueux de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens et des Canadiennes dans une économie mondiale; de coordonner les politiques et les programmes du gouvernement du Canada qui touchent les océans.

#### 2.3.1 Priorités et buts à long terme

Dans la poursuite de l'objectif ci-haut mentionné, Pêches et Océans Canada s'engage aux cinq priorités et buts à long terme suivants qui sont également nommés les objectifs du mandat.

- 1) **Gérer et protéger les ressources halieutiques :** L'objectif est de préserver les ressources halieutiques du Canada afin d'assurer leur exploitation durable dans le cadre d'une pêche autosuffisante. Dans la poursuite de cet objectif, il est donc essentiel de reconnaître l'importante contribution des provinces et des territoires. Le Ministère doit aussi gérer les ressources halieutiques conformément aux droits des Autochtones et aux droits découlant des traités. L'application efficace des règlements et la gestion de la capacité de pêche sont indispensables à la réalisation de l'objectif à long terme qu'est la conservation durable. De plus, il importe de conclure des ententes internationales efficaces qui préviendront la surpêche étrangère et protégeront les ressources en vertu de traités internationaux.

- 2) **Contribuer à la protection des milieux marin et dulçaquicole** : Notre objectif est de protéger les milieux marin et dulçaquicole et les écosystèmes et, ainsi, de favoriser une pêche durable, l'écotourisme, la navigation de plaisance, etc. Pour atteindre cet objectif, le Ministère doit adopter une approche cohérente et proactive, axée sur les résultats, qui prévoit la collaboration avec les clients, les partenaires et les autres niveaux de gouvernement pour gérer et protéger l'habitat du poisson d'eau douce et les écosystèmes marins et estuaires, et réduire l'effet de la pollution sur les écosystèmes marins.
- 3) **Comprendre les océans et les ressources aquatiques** : L'objectif est d'améliorer, d'appliquer et de communiquer les connaissances sur les océans du Canada à tous les Canadiens et Canadiennes ainsi que sur les ressources marines et dulçaquicoles pour appuyer les activités des clients, des partenaires et des services opérationnels du Ministère.
- 4) **Maintenir la sécurité maritime** : Le Ministère a pour objectif d'améliorer sans cesse la sécurité sur les voies navigables du pays en réduisant le nombre et la gravité des incidents comme les collisions et les échouements, en venant en aide aux personnes en détresse ou en danger imminent de façon à limiter les pertes humaines et matérielles.
- 5) **Faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans** : L'objectif du Ministère est d'établir le cadre stratégique et réglementaire requis et de dispenser des services opérationnels et l'infrastructure à l'appui d'industries maritimes commercialement durables. Le Ministère fournit aussi un soutien scientifique et technique au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à l'appui de ses efforts visant à libéraliser les échanges dans les secteurs halieutique et océanique.

Pour soutenir ses efforts en vue de libéraliser le commerce dans les secteurs des pêches et des océans, le Ministère s'est engagé à :

- améliorer ses relations avec ses clients et ses partenaires, en faisant participer ceux-ci plus efficacement aux processus décisionnels, au partage de l'information et aux mécanismes d'application des programmes;
- promouvoir le respect mutuel, le travail d'équipe, le professionnalisme et l'excellence dans la prestation de services;
- obtenir des résultats tangibles et concrets qui profitent à nos clients directs et à la société dans son ensemble.

### 2.3.2 Mesures de rendement

Un centre d'expertise en mesure du rendement a récemment été créé pour servir de catalyseur à la mise en œuvre du principe de la mesure du rendement du MPO. Le centre a coordonné l'établissement d'un cadre de rendement de niveau supérieur pour la réalisation des objectifs de notre mandat, aussi appelé priorités et buts à long terme. Le rendement à ce niveau peut être influencé par des facteurs qui sont hors du contrôle du Ministère, comme les conditions météorologiques, le comportement de l'industrie, les prix du marché et les mesures prises par d'autres ministères et d'autres ordres de gouvernement. Néanmoins, la mesure du rendement à haut niveau fournit aux cadres supérieurs du Ministère, au public et aux parlementaires une importante perspective sur les tendances qui sont au cœur du mandat du Ministère. Voici quelques mesures et indicateurs de haut niveau.

<b>Premier objectif : Gérer et protéger les ressources halieutiques</b>		
<b>Résultat escompté</b>	<b>Mesures de rendement</b>	<b>Indicateurs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources durables, abondantes et saines que peuvent utiliser les Canadiens et Canadiennes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durabilité de la ressource et conformité au Programme de gestion intégrée des pêches (analyse post-saisonnière).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de pêches selon les résultats de conservation répartis selon le type de pêche (poisson de fond, poisson pélagique, crustacés et coquillages et autres) et par région.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application des règlements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de condamnation (nombre de condamnations par rapport au nombre de poursuites).</li> </ul>
<p><i>Secteurs d'activité contribuant à cet objectif :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des pêches</li> <li>• Sciences halieutiques et océaniques</li> </ul>		

<b>Deuxième objectif : Protéger les milieux marin et dulçaquicole</b>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Mesures de rendement</b>	<b>Indicateurs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation et protection des écosystèmes estuariers, des côtes et marins.</li> <li>• Optimisation des océans liés aux avantages économiques et sociaux.</li> <li>• Conservation, restauration et mise en valeur de l'habitat marin et d'eau douce.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune perte nette d'habitat du poisson.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de cas non conformes (Article 35 de la <i>Loi sur les Océans</i>) par rapport au nombre de visites d'inspection de sites.</li> <li>• Nombre de dossiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Autorisés avec conditions</li> <li>◆ Conseil proposé</li> </ul> </li> <li>• Infractions de l'habitat</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé de l'écosystème marin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de cas de déversements.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confiance du public.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sondage sur la confiance du public à être abordé lors du prochain sondage Pollara.</li> </ul>
<p><i>Secteurs d'activité contribuant à cet objectif :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement</li> <li>• Gestion des pêches</li> <li>• Sciences halieutiques et océaniques</li> <li>• Sauvetage, sécurité et intervention environnementale</li> <li>• Services de communications et de trafic maritimes</li> <li>• Services à la navigation maritime</li> <li>• Opérations de déglacement</li> <li>• Ports</li> </ul>		



<b>Troisième objectif : Comprendre les océans et les ressources aquatiques</b>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Mesures de rendement</b>	<b>Indicateurs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion de connaissances pertinentes, de haute qualité, utilisées pour la prise de décisions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact des données scientifiques lors de la prise de décisions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation qualitative et quantitative à être élaborée.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confiance dans les données scientifiques (neutralité).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compréhension et confiance dans les données scientifiques du MPO.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateur qualitatif tiré d'un sondage périodique du public.</li> <li>• Quantité et valeur de la recherche scientifique collaborative.</li> <li>• Nombre de citations tiré d'une étude effectuée à tous les trois ans.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de partenariats, recherche scientifique.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité et diffusion des connaissances et des produits scientifiques.</li> </ul>	
<p><i>Secteurs d'activité contribuant à cet objectif :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sciences halieutiques et océaniques</li> <li>• Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement</li> <li>• Hydrographie</li> </ul>		

<b>Quatrième objectif : Maintenir la sécurité maritime</b>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Mesures de rendement</b>	<b>Indicateurs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus grande sécurité des plaisanciers.</li> <li>• Moins d'accidents.</li> <li>• Moins de pertes matérielles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités de prévention pour réduire les pertes humaines.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de noyades de la navigation de plaisance selon le type de bateau et l'année.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confiance des intervenants et du public.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confiance du public dans la sécurité maritime.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sondage de la confiance du public à être tiré du sondage Pollara.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité de la recherche et sauvetage maritimes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé du réseau de sécurité maritime.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vies sauvées par rapport aux vies en danger.</li> </ul>
<p><i>Secteurs d'activité contribuant à cet objectif :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Services à la navigation maritime</li> <li>• Services de communications et de trafic maritimes</li> <li>• Sauvetage, sécurité et intervention environnementale</li> <li>• Opérations de déglacement</li> <li>• Hydrographie</li> <li>• Ports</li> </ul>		

<b>Cinquième objectif : Faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans</b>		
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Mesures de rendement</b>	<b>Indicateurs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une part accrue du Produit interne brut des industries océaniques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement économique des océans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution des industries des océans au Produit intérieur brut du Canada.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réconciliation de l'utilisation concurrentielle de l'océan et de ses ressources.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durabilité économique de la pêche commerciale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeur totale de la pêche commerciale au débarquement.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durabilité économique de l'aquaculture canadienne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeur totale de l'aquaculture canadienne (aquaculture marine, d'eau douce et totale).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mouvement efficace des marchandises et des gens sur les océans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité des voies navigables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tonnage des marchandises transportées par eau.</li> </ul>
<p><b>Secteurs d'activité contribuant à cet objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Services à la navigation maritime</li> <li>• Services de communications et de trafic maritimes</li> <li>• Opérations de déglacage</li> <li>• Hydrographie</li> <li>• Ports</li> <li>• Politiques et services internes</li> <li>• Gestion des pêches</li> </ul>		

Les secteurs d'activité de la Gestion de la flotte et des Politiques et services internes soutiennent les activités des autres secteurs mentionnés ci-dessus. Par conséquent, ils contribuent indirectement à la réalisation de l'ensemble de ces objectifs.

## 2.4 Contexte de la planification

Le Canada est un pays maritime qui bénéficie des plus longues côtes du monde, qui est bordé par trois océans et qui possède l'une des plates-formes continentales les plus importantes. Des millions de Canadiens vivent dans des régions côtières et les ressources marines et dulçaquicoles comptent parmi les plus importants atouts naturels du Canada. La pêche et la navigation sont non seulement des industries importantes pour le Canada, mais elles font aussi partie de notre patrimoine.

Le mandat, les programmes et les services du Ministère ont des répercussions directes sur la vie de milliers de Canadiens qui œuvrent dans des secteurs liés aux océans et aux eaux douces, partout au Canada, que ce soit la pêche ou le transport maritime jusqu'au tourisme et aux activités récréatives. De façon générale, les programmes et services influent sur le tissu économique, social et culturel du pays.

Les activités liées à l'océan produisent maintenant près de 20 milliards de dollars en activité économique annuelle, ce qui est important pour l'économie nationale et encore plus pour les sept millions de Canadiens qui vivent dans les collectivités côtières. Alors que les océans du Canada ont longtemps été le domaine exclusif de la pêche commerciale et du transport maritime, ils servent maintenant à toute une gamme de nouvelles activités, dont l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz en haute mer, l'aquaculture, l'écotourisme, la pêche sportive, les croisières et la navigation de plaisance. La possibilité de générer des richesses à partir des océans est immense, mais l'augmentation des activités entraîne un nombre croissant de conflits entre les utilisateurs que le gouvernement fédéral sera de plus en plus

souvent appelé à régler. Par ailleurs, on constate un besoin pressant de protéger l'environnement des océans et de s'assurer que les activités qui sont liées aux océans sont durables sur le plan environnemental. Plus de 80 % des Canadiens croient que la protection des océans du Canada est une question d'intérêt public primordiale. Ces questions seront abordées tandis que nous mettons en œuvre la *Loi sur les océans*.

Le Ministère doit évoluer dans un contexte difficile et exigeant. La gestion des pêches est soumise à toute une gamme d'influences qui entraînent des cycles d'abondance et de rareté. Il faut sans cesse élaborer de nouvelles démarches pour la répartition des ressources halieutiques entre les pêches commerciales, sportives et autochtones, afin de donner un plus grand rôle aux intervenants et de tenir compte des droits ancestraux et issus de traités. L'habitat du poisson doit être protégé des pressions de plus en plus grandes exercées par les activités humaines comme la croissance industrielle et la pollution. La science de l'évaluation des stocks est devenue de plus en plus complexe et incertaine par suite à la demande croissante de récolter les ressources halieutiques et des conditions marines changeantes dans le monde entier. En même temps, les clients et d'autres parties intéressées exigent de l'information plus détaillée et plus vaste. L'aquaculture offre des possibilités de croissance considérables mais nous devons cependant s'assurer que le développement soit durable pour l'environnement. Dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité maritime, les défis reflètent les vastes dimensions du pays, notamment la plus longue côte du monde, des voies navigables intérieures importantes et des conditions météorologiques rigoureuses. De plus, le niveau croissant d'activité et l'expansion de nouvelles industries, ainsi que la gestion du trafic croissant des plaisanciers et des pêcheurs commerciaux ajoutent à la complexité de la facilitation du commerce maritime et de l'établissement d'un système de transport maritime canadien sûr.

Par suite de l'évolution constante du contexte de travail interne et externe, le programme du MPO continuera de faire face à des exigences croissantes et changeantes qui créent des pressions opérationnelles et financières. Compte tenu des restrictions budgétaires continues, ces exigences doivent être comblées avec la plus grande efficacité possible, au moyen de méthodes diversifiées de prestation de services comme la cogestion et la délégation, ainsi que la réaffectation des ressources à des priorités supérieures.

### **2.4.1 Engagements du gouvernement**

Le MPO est un ministère fédéral décentralisé dont environ 89 % des employés travaillent en dehors de la Région de la capitale nationale. Sur le plan de l'effectif, le Ministère est celui qui a la plus forte présence dans cinq provinces côtières et la seule dans certaines collectivités. Au Canada, tous les ordres de gouvernement ont des obligations liées à la pêche, ainsi qu'aux ressources côtières et marines du pays. Ainsi, le Ministère travaille en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en ce qui concerne les questions relatives à la pêche et aux océans. De plus, l'importance de certains groupes, des industries maritimes et halieutiques entre en ligne de compte pour la gestion des pêches et des océans, tout comme celle des universités et des établissements scientifiques. La contribution au programme gouvernemental d'ensemble est essentielle à la planification au Ministère. Les engagements fédéraux à la prudence sur le plan financier, la collaboration fédérale-provinciale et l'engagement envers les citoyens visent à améliorer le service et à fournir une valeur accrue aux Canadiens. Ces engagements sont partagés par Pêches et Océans Canada. La collaboration intergouvernementale et l'engagement envers les citoyens sont au cœur même

des efforts du Ministère de renouveler sa politique dans les principaux domaines (Gestion des océans, Gestion des pêches, Services maritimes, Aquaculture, Ports pour petits bateaux). Une démarche décentralisée à l'égard de la prise de décisions et la participation accrue des citoyens et des intervenants à la gestion des ressources halieutiques et océaniques permettront d'améliorer le service et la valeur pour les Canadiens tout en réalisant les objectifs du mandat du Ministère.

## **2.4.2 Tendances internationales**

Le MPO évolue dans un milieu international complexe. Entre la complexité des écosystèmes et les exigences de l'industrie navale internationale, les programmes du MPO sont interreliés aux intérêts et aux activités d'autres pays.

La pêche illégale, la surcapacité de l'industrie, les régimes inappropriés de gestion des ressources, l'importance économique accrue qu'accordent certains pays à la pêche et à l'aquaculture et la pollution se combinent pour exercer des pressions importantes sur les ressources marines mondiales et accentuer la nécessité de la conservation des océans. L'importance de la gestion des océans est reconnue sur les tribunes internationales comme la Commission du développement durable des Nations Unies. L'intensification des activités de l'Organisation mondiale du commerce relativement aux accords commerciaux et les thèmes de coopération horizontale, environnementale et commerciale signalent une reconnaissance croissante de la nécessité de concilier les questions commerciales avec les questions sociales et environnementales.

La convergence des programmes internationaux souligne la nécessité d'une meilleure coordination des activités internationales du MPO en vue de promouvoir les valeurs de la conservation et de l'utilisation durable au Canada et les priorités stratégiques de gestion des océans. Bien que le mandat fondamental du MPO demeure celui de la conservation et de la sécurité, le Ministère sera appelé de plus en plus à faciliter l'émergence des industries des océans dans un marché mondial concurrentiel (par exemple, des négociations pour l'accès au marché et la promotion des technologies océanologiques).

## **2.4.3 Technologie**

Les océans offrent des limites inexplorées intéressantes pour les sciences et l'innovation, qui seront à la base des priorités environnementales comme les changements climatiques et la biodiversité. Les changements technologiques devraient se poursuivre à un rythme rapide au cours des années qui viennent et apporteront des défis aussi bien que des possibilités pour le Ministère et ses programmes. Les nouvelles technologies et celles qui sont en pleine évolution augmentent l'activité entourant les océans et l'utilisation des ressources océaniques. Les nouvelles technologies peuvent améliorer l'information qui sert à évaluer les stocks (l'hydroacoustique contribuant à cartographier le fond marin) et peuvent fournir des possibilités de développement durable d'importance cruciale dans certains domaines. La biotechnologie peut augmenter la valeur ajoutée des ressources, mais doit tenir compte des préoccupations du public à l'égard des modifications génétiques. Les progrès technologiques et l'emploi accru des technologies (Système de positionnement global différentiel) par l'industrie (presque tous les bateaux hauturiers et côtiers augmentent leur efficacité de pêche pour maximiser les prises) vont exercer des pressions sur la conservation des ressources et, par conséquent, sur les activités scientifiques, de gestion des ressources et d'application des règlements du MPO. Les progrès technologiques, particulièrement la technologie d'Internet,

apportent aussi des problèmes de régie, comme les demandes d'accès immédiat au gouvernement et les pressions relatives à la modernisation de la prestation des services (Gouvernement en direct).

## 2.4.4 Attentes et priorités du public

Comme dans plusieurs autres domaines, les Canadiens cherchent à participer davantage à la façon dont les océans du Canada sont gérés et veulent contribuer directement aux décisions qui ont des incidences sur eux. Le public canadien montre un intérêt croissant et des préoccupations de plus en plus grandes à l'égard de la productivité et de la protection de nos écosystèmes, ainsi que de la santé et de la sécurité publiques. Cet intérêt a été accentué par l'état des principaux stocks, comme la morue de l'Atlantique et le saumon du Pacifique, la crise des pêches locales, les répercussions des restrictions financières sur la capacité d'assurer la sécurité des utilisateurs des voies navigables et des structures du Canada et l'accent continu mis sur les océans à l'échelle internationale. La sensibilisation du public suscite également des demandes d'information, notamment en ce qui concerne les répercussions des changements climatiques sur la productivité des océans. De plus, la sensibilisation accrue du public fait ressortir les progrès réalisés par le Ministère à l'égard de la mise en œuvre de la *Loi sur les océans*, en mettant l'accent tout particulièrement sur le développement durable, la gestion intégrée, la démarche écosystémique et l'approche prudente. Cet intérêt favorise et encourage les changements au niveau des programmes et des services du Ministère pour tenir compte de l'accroissement de la clientèle et de son rôle en vertu de la *Loi sur les océans*. De même, le Ministère répond à ces besoins en mettant lui-même l'accent sur les communications, la consultation et la participation du public. Grâce à un dialogue franc et au partage des responsabilités, le Ministère continuera d'accroître sa crédibilité et de gagner la confiance des intervenants et du public canadien en général.

## 2.5 Dépenses prévues du Ministère

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2000-2001*	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	1 383,4	<b>1 356,1</b>	1 313,2	1 289,3
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	—	—	—	—
Moins : Recettes disponibles	50,6	<b>45,8</b>	48,1	48,1
<b>Total du Budget principal des dépenses</b>	<b>1 332,8</b>	<b>1 310,3</b>	1 265,1	1 241,2
Rajustements **	319,4	<b>6,5</b>	1,9	0,9
<b>Dépenses nettes prévues</b>	<b>1 652,2</b>	<b>1 316,8</b>	1 267,0	1 242,1
Moins : Recettes non disponibles	53,5	<b>45,2</b>	44,3	44,3
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	57,3	<b>72,3</b>	72,3	72,1
<b>Coût net du Ministère</b>	<b>1 656,0</b>	<b>1 343,9</b>	1 295,0	1 269,9
<b>Équivalents à temps plein</b>	<b>8 797</b>	<b>8 564</b>	8 527	8 527
* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.				
** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis le Budget principal des dépenses et comprennent les initiatives du Budget fédéral, le Budget supplémentaire des dépenses, etc.				

### 3 Plans, résultats, activités et ressources du Ministère

#### 3.1 Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes du Ministère

Le ministère des Pêches et des Océans a deux principaux engagements en matière de résultats. La plupart des secteurs d'activité contribuent à la réalisation de ces deux engagements et aux mêmes résultats escomptés. Le tableau suivant identifie les résultats escomptés et un sommaire des activités connexes du Ministère pour chacun des deux principaux engagements en matière de rendement. De plus amples renseignements sur les objectifs, la description, les activités connexes et les ressources financières et humaines de chaque secteur d'activité se trouvent dans les sections respectives de ce rapport.

Principal engagement en matière de résultats : Conservation et durabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce et protection de l'environnement	
Résultats escomptés	Activités connexes
<ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisition de connaissances, de produits et de conseils scientifiques de haute qualité sur les écosystèmes aquatiques canadiens et leurs ressources vivantes, grâce à la recherche approfondie, à l'analyse des données et à l'intégration de l'information pour assurer un développement durable des ressources.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir de l'information sur l'état des grands stocks du Pacifique, de l'Atlantique et de l'Arctique. <i>Sciences halieutiques et océaniques</i> Page 33</li> <li>Diffuser les résultats des évaluations par l'intermédiaire du site Web du Ministère (<a href="http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas">http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas</a>). <i>Sciences halieutiques et océaniques</i> Page 34</li> <li>Élaborer en collaboration, l'initiative de gestion des pêches par objectif, qui contribuera à la mise en œuvre de l'approche prudente et de la démarche écosystémique pour la conservation des ressources, en fondant les plans de gestion des pêches sur des objectifs, des cibles et des limites mesurables, ainsi que sur des analyses des risques explicites. <i>Sciences halieutiques et océaniques</i> Page 34</li> <li>Étudier les effets des variations du climat océanique sur la productivité des ressources aquatiques vivantes et le rôle des océans dans le système climatique mondial. <i>Sciences halieutiques et océaniques</i> Page 34</li> <li>Faire des recherches en aquaculture et en santé des poissons menant à la mise au point de technologies et à l'acquisition de connaissances pour la culture de nouvelles espèces, et pour empêcher la propagation des pathogènes. Ces efforts permettront d'accroître la confiance du public à l'égard du développement durable de l'aquaculture et la compétitivité mondiale de l'industrie canadienne. <i>Sciences halieutiques et océaniques</i> Page 34</li> <li>Améliorer le protocole pour intégrer les bases de données biologiques, physiques et chimiques afin de fournir aux clients internes et de l'extérieur un meilleur accès aux données et à l'information scientifiques au moyen de technologies de communication modernes comme le site Web du Service de données sur le milieu marin (<a href="http://www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca/Meds">http://www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca/Meds</a>). <i>Sciences halieutiques et océaniques</i> Page 35</li> </ul>

<b>Principal engagement en matière de résultats : Conservation et durabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce et protection de l'environnement (suite)</b>	
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Activités connexes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiques de récolte durable au sein de l'industrie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire progresser la conservation et les pratiques responsables au sein de l'industrie. <i>Gestion des pêches</i> Page 43</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection des stocks de poisson de par un programme intégré de surveillance et d'application.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire progresser l'état des connaissances pour la production des plans de gestion intégrée des pêches. <i>Gestion des pêches</i> Page 42</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision des politiques de pêche de l'Atlantique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en application la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique. <i>Gestion des pêches</i> Page 42</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiative de politique pour la côte Ouest.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'initiative de réforme pluriannuelle dans la Région du Pacifique. <i>Gestion des pêches</i> Page 42</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation et impact des accords de cogestion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étendre le recours aux ententes de cogestion. <i>Gestion des pêches</i> Page 43</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation et développement durable des océans canadiens grâce à une approche intégrée, prudente et scientifique axée sur les écosystèmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer et mettre en œuvre la Stratégie des océans du Canada (<a href="http://www.oceanscanada.com">http://www.oceanscanada.com</a>). <i>Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement</i> Page 36</li> <li>• Améliorer la capacité du Canada de remplir ses obligations nationales et internationales en matière d'océans et de jouer un rôle de chef de file dans ce domaine. <i>Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement</i> Page 37</li> </ul> <p>Pour accroître la confiance du public à l'égard du développement durable de l'aquaculture et la compétitivité mondiale de l'industrie canadienne le Ministère prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place d'un cadre réglementaire clair, cohérent, ainsi qu'une interprétation et une application efficaces par le gouvernement fédéral. <i>Politiques et Services internes</i> Page 52</li> <li>• La sensibilisation de l'industrie et le respect de la réglementation du MPO en matière d'aquaculture y compris la gestion d'habitat, la gestion des pêches et la sécurité maritime. <i>Politiques et Services internes</i> Page 52</li> <li>• Établir un cadre réglementaire qui répond à plusieurs besoins en facilitant la prise de décisions de plus en plus fondées sur des connaissances scientifiques valables. <i>Politiques et Services internes</i> Page 52</li> <li>• La protection de l'environnement, de la santé humaine et des animaux aquatiques. <i>Politiques et Services internes</i> Page 52</li> <li>• L'accroissement de la productivité et de la diversification de l'aquaculture durable. <i>Politiques et Services internes</i> Page 52</li> <li>• Harmonisation des initiatives fédérales-provinciales sur des questions environnementales et socio-économiques. <i>Politiques et Services internes</i> Page 52</li> </ul>

<b>Principal engagement en matière de résultats : Conservation et durabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce et protection de l'environnement (suite)</b>	
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Activités connexes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation, restauration et développement des habitats marins et d'eau douce au Canada grâce à une approche intégrée, prudente et scientifique axée sur les écosystèmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la protection de l'habitat du poisson dans les provinces des Prairies, en Ontario, au Québec et dans la région du Canada atlantique (<a href="http://www.dfo-mpo.gc.ca">http://www.dfo-mpo.gc.ca</a>). <i>Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement</i> Page 37</li> <li>• Améliorer l'efficacité et la rentabilité du Programme national de gestion de l'habitat en mettant l'accent davantage sur les activités d'intervention rapide et de gérance. <i>Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement</i> Page 37</li> <li>• Accroître la qualité et la quantité d'habitats du saumon en Colombie-Britannique par des projets de rétablissement communautaires et des activités de planification et de gestion durable des bassins hydrographiques (<a href="http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca">http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca</a>). <i>Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement</i> Page 37</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance scientifique des écosystèmes marins et d'eau douce.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la capacité du programme des Sciences de l'environnement de fournir de l'information, des conseils et d'autres activités à caractère scientifique à l'appui des dispositions de la <i>Loi sur les pêches</i> relatives à la conservation et à la protection, des dispositions de la <i>Loi sur les océans</i> concernant la conservation et le développement durable, ainsi que d'autres lois fédérales axées sur l'environnement. <i>Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement</i> Page 37</li> <li>• Coordonner un programme national de recherche ciblée et de gestion des données et de l'information. <i>Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement</i> Page 37</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention en cas de déversements d'hydrocarbures en milieu marin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner les soumissions des organismes d'intervention pour la période d'accréditation de 2001-2004. <i>Sauvetage, sécurité et intervention environnementale</i> Page 31</li> <li>• Élaborer les solutions nécessaires aux dangers et aux déversements de substances nocives dans l'environnement marin canadien. <i>Sauvetage, sécurité et intervention environnementale</i> Page 31</li> <li>• Élaborer et mettre en œuvre un système de déclaration des incidents de pollution marine. <i>Sauvetage, sécurité et intervention environnementale</i> Page 31</li> <li>• Mettre en place des mécanismes d'intervention internationaux et assurer le leadership à l'échelle nationale et internationale en signant des accords avec les États-Unis et la France. <i>Sauvetage, sécurité et intervention environnementale</i> Page 31</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérance environnementale des ressources et de l'infrastructure marines par le personnel, les partenaires et les utilisateurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre des plans de gestion de l'environnement pour tous les principaux emplacements. <i>Ports</i> Page 46</li> <li>• Poursuivre l'évaluation environnementale et la remise en état des emplacements des aides maritimes en vue de les utiliser ou de s'en dessaisir, d'ici 2007. <i>Services à la navigation maritime</i> Page 25</li> <li>• Poursuivre l'évaluation environnementale des ouvrages de construction approuvés en vertu de la <i>Loi sur la protection des eaux navigables</i>. <i>Services à la navigation maritime</i> Page 25</li> </ul>



<b>Principal engagement en matière de résultats : Conservation et durabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce et protection de l'environnement (suite)</b>	
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Activités connexes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Satisfaction des clients.</li> </ul>	<p>Tous les secteurs d'activité visent la satisfaction des clients par la prestation de leurs services. Voici des exemples d'activités particulières.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moderniser la gestion publique des océans. <i>Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement</i> Page 38</li> <li>• Promouvoir le partage de l'information et des connaissances et l'engagement des intervenants. <i>Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement</i> Page 38</li> </ul>

<b>Principal engagement en matière de résultats : Voies navigables et ports sécuritaires, efficaces et accessibles</b>	
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Activités connexes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau de services de communications et de trafic maritimes complets, efficaces, régissant en temps opportun et souple.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'efficacité du mouvement des navires commerciaux favorisant un accroissement du rendement économique et opérationnel des clients, par l'amélioration de la technologie de gestion d'information permettant de poursuivre l'acquisition et la diffusion de l'information sur les systèmes de navigation maritime. <i>Services de communications et de trafic maritimes</i> Page 28</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructure efficace et effective pour les aides à la navigation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre une stratégie à long terme pour la participation de la Garde côtière canadienne à l'amélioration des structures des voies navigables d'ici 2003-2004, y compris un plan de dessaisissement et d'entretien des structures qui demeurent sous la responsabilité de la Garde côtière. <i>Services à la navigation maritime</i> Page 25</li> <li>• Continuer d'améliorer la version électronique des Avis aux navigateurs. <i>Services à la navigation maritime</i> Page 24</li> <li>• Continuer de promouvoir l'utilisation des systèmes de navigation électronique. <i>Services à la navigation maritime</i> Page 24</li> <li>• Continuer la mise en œuvre des ententes de partenariat avec des collectivités côtières. <i>Services à la navigation maritime</i> Page 24</li> <li>• Examiner l'avenir du LORAN-C (système de radionavigation hyperbolique) et communiquer la décision. <i>Services à la navigation maritime</i> Page 24</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mouvement sûr et efficace du trafic maritime dans les eaux prises par les glaces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer d'étudier l'amélioration de la capacité de surveillance dans les eaux prises par les glaces. <i>Services de communications et de trafic maritimes</i> Page 27</li> <li>• Continuer de travailler avec le Service canadien des glaces à fournir des bulletins d'information sur les glaces précis et en temps opportun, ainsi que des conseils sur la navigation dans les glaces. <i>Opérations de déglacage</i> Page 30</li> <li>• Établir un système d'activités de déglacage dans l'Arctique en fonction des régimes de glace, afin de fixer des normes de classification des glaces pour les bateaux qui naviguent dans l'Arctique. <i>Opérations de déglacage</i> Page 30</li> </ul>

<b>Principal engagement en matière de résultats : Voies navigables et ports sécuritaires, efficaces et accessibles (suite)</b>	
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Activités connexes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mouvement sûr et efficace du trafic maritime dans les eaux prises par les glaces. (suite)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer de fournir un service d'escorte aux navires commerciaux naviguant dans les glaces. <i>Opérations de déglacage</i> Page 30</li> <li>• Continuer la gestion et l'amélioration des ouvrages de protection contre les glaces de la Garde côtière canadienne dans le Saint-Laurent (par exemple, des estacades flottantes). <i>Services à la navigation maritime</i> Page 26</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de produits de haute qualité dans les voies navigables et dans les ports canadiens par l'acquisition, l'analyse, la manipulation et l'intégration de données pour assurer une navigation sûre et efficace.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer des levés hydrographiques dans les zones prioritaires des eaux canadiennes et des eaux limitrophes. <i>Hydrographie</i> Page 40</li> <li>• Produire des documents nouveaux et à jour afin de s'assurer que toutes les cartes marines (sur papier et électroniques) et les publications connexes sont accessibles en tout temps aux bateaux qui naviguent dans les eaux canadiennes et dans les eaux limitrophes. <i>Hydrographie</i> Page 39</li> <li>• Produire de nouvelles cartes métriques bilingues des zones dont les cartes existantes sont désuètes. <i>Hydrographie</i> Page 40</li> <li>• Continuer d'examiner les nouvelles technologies pouvant être utilisées par le Service hydrographique du Canada, d'étendre la commercialisation des produits, d'améliorer les outils internes de mise au point pour la production de cartes et d'assurer la formation pour les nouvelles applications. <i>Hydrographie</i> Page 40</li> <li>• Examiner et documenter la marche à suivre à partir de la planification en passant par l'acquisition des données, jusqu'à la production et la distribution des produits en fonction de la norme ISO 9000:2000 en vue de l'accréditation le 1<sup>er</sup> juin 2001. <i>Hydrographie</i> Page 39</li> <li>• Continuer de fournir périodiquement et en temps opportun des renseignements pertinents aux utilisateurs sur les conditions des principales voies navigables canadiennes au moyen d'Internet (<a href="http://www.ccg-gcc.gc.ca/mns-snm/principale.htm">http://www.ccg-gcc.gc.ca/mns-snm/principale.htm</a>), par exemple, les Avis aux navigateurs, l'information sur les niveaux d'eau. <i>Hydrographie</i> Page 39</li> <li>• Améliorer la gestion du contrôle des caractéristiques bathymétriques des chenaux (programme de sondages/levés). <i>Services à la navigation maritime</i> Page 24</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention en cas d'incidents de recherche et de sauvetage maritimes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que les besoins de formation du personnel navigant liés aux programmes de sauvetage, de sécurité et d'intervention environnementale sont satisfaits. <i>Sauvetage, sécurité et intervention environnementale</i> Page 31</li> <li>• Continuer d'améliorer la capacité de communication en modernisant les systèmes et en améliorant les techniques. <i>Services de communications et de trafic maritimes</i> Page 28</li> <li>• Continuer de contribuer à la surveillance des glaces dans l'Atlantique Nord. <i>Opérations de déglacage</i> Page 30</li> </ul>

<b>Principal engagement en matière de résultats : Voies navigables et ports sécuritaires, efficaces et accessibles (suite)</b>	
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Activités connexes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessibilité et bon état des ports essentiels à l'industrie de la pêche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire l'incidence des conditions d'exploitation de qualité inférieure aux normes dans les ports de pêche essentiels. <i>Ports</i> Page 46</li> <li>• Élaborer des politiques pour le soutien des brise-glaces aux bateaux de chasse aux phoques et pour l'ouverture des ports de pêche. <i>Opérations de déglacage</i> Page 29</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dessaisissement et rationalisation des ports pour réduire le nombre de ports non essentiels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aliéner les ports de pêche non essentiels ou s'en dessaisir, à mesure que les fonds nous le permettent. <i>Ports</i> Page 46</li> <li>• Se dessaisir des ports de plaisance qui restent à mesure que les fonds le permettent. <i>Ports</i> Page 46</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre réglementaire et programmes de prévention pour assurer la sécurité et la prudence en navigation de plaisance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir des structures de gestion et élaborer des règlements de gestion en fonction de l'adoption du deuxième volet de la réforme de la <i>Loi sur la marine marchande du Canada. Sauvetage, sécurité et intervention environnementale</i> Page 32</li> <li>• Poursuivre la mise en œuvre des nouvelles mesures de réglementation visant à améliorer la sécurité nautique, y compris les normes de compétence obligatoires concernant la conduite des bateaux, l'âge des conducteurs, les restrictions de puissance des moteurs et la modernisation du <i>Règlement sur les petits bâtiments. Sauvetage, sécurité et intervention environnementale</i> Page 32</li> <li>• Modifier et moderniser la <i>Loi sur la protection des eaux navigables</i> afin de simplifier le cadre de réglementation et de s'assurer qu'il satisfait aux besoins des groupes réglementés d'ici 2003. <i>Services à la navigation maritime</i> Page 25</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livraisons annuelles par bateau aux localités du Nord et aux bases militaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir un soutien administratif et opérationnel au Gouvernement du Nunavut, puisqu'il assumera la mission de ravitaillement dans l'est de l'Arctique. <i>Opérations de déglacage</i> Page 30</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avantages économiques et opérationnels tirés du commerce maritime.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir et mettre à jour les <i>Lignes directrices sur les manœuvres dans les voies navigables canadiennes</i>, y compris les révisions basées sur les normes internationales, afin d'assurer la sécurité des navires dans les limites des voies navigables commerciales canadiennes (<a href="http://www.ccg-gcc.gc.ca/mns-snm/guide/principale.htm">http://www.ccg-gcc.gc.ca/mns-snm/guide/principale.htm</a>). <i>Services à la navigation maritime</i> Page 25</li> <li>• Continuer d'améliorer les technologies de gestion de l'information à l'appui de l'industrie canadienne pour améliorer ses opérations. <i>Services de communications et de trafic maritimes</i> Page 28</li> <li>• Accroître l'efficacité de navigation des navires marchands, favorisant une amélioration du rendement économique et opérationnel des clients grâce à des services de déglacage et d'escorte dans les eaux prises par les glaces. <i>Opérations de déglacage</i> Page 30</li> <li>• S'assurer que les ports pris dans les glaces sont accessibles à la marine marchande grâce au déglacage et à l'escorte des navires. <i>Opérations de déglacage</i> Page 30</li> </ul>

<b>Principal engagement en matière de résultats : Voies navigables et ports sécuritaires, efficaces et accessibles (suite)</b>	
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Activités connexes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avantages économiques et opérationnels tirés du commerce maritime. (suite)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la capacité de fournir aux utilisateurs de l'information pertinente de façon régulière et en temps opportun sur les conditions du fond des principales voies navigables du Canada, au moyen d'Internet. <i>Services à la navigation maritime</i> Page 28</li> <li>• Continuer de gérer la profondeur des chenaux des voies navigables internationales des Grands Lacs et respecter les exigences concernant l'élimination des résidus de dragage. <i>Services à la navigation maritime</i> Page 26</li> <li>• Examiner les modes de diversification de la prestation de services de prévisions de la profondeur des principales voies navigables commerciales, afin de répondre aux besoins de la collectivité de la marine marchande (<a href="http://www.ccg-gcc.gc.ca/mns-snm/amag/principale.htm">http://www.ccg-gcc.gc.ca/mns-snm/amag/principale.htm</a>). <i>Services à la navigation maritime</i> Page 26</li> <li>• Continuer la modernisation et l'amélioration de la gestion des chenaux et des systèmes d'information des utilisateurs, y compris la mise en place d'un système d'information géographique et de communication par Internet. <i>Services à la navigation maritime</i> Page 25</li> <li>• Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices concernant les demandes et le marquage d'emplacements d'aquaculture, afin de faciliter et de simplifier le processus d'approbation des activités d'aquaculture en vertu de la <i>Loi sur la protection des eaux navigables</i>. <i>Services à la navigation maritime</i> Page 25</li> <li>• Examiner la période des permis en vertu de la <i>Loi sur la protection des eaux navigables</i> pour les approbations d'emplacements aquacoles, afin d'améliorer la sécurité des entreprises d'aquaculture. <i>Services à la navigation maritime</i> Page 25</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection des biens contre les dommages causés par les inondations et l'accumulation des glaces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveiller les conditions des glaces et les niveaux d'eau en vue de prévenir les risques d'inondation, la formation d'embâcles et de faciliter l'écoulement de l'eau pendant la débâcle au printemps. <i>Opérations de déglacement</i> Page 29</li> <li>• Continuer la gestion et l'amélioration des ouvrages de protection contre les glaces de la Garde côtière canadienne dans le Saint-Laurent. <i>Services à la navigation maritime</i> Page 26</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation des utilisateurs à la gestion et aux coûts des ports.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître le nombre de ports de pêche gérés par des administrations portuaires de façon à inclure tous les emplacements essentiels. <i>Ports</i> Page 45</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une façon plus efficace, équitable et flexible de protéger les droits du public à une navigation sécuritaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifier et moderniser la <i>Loi sur la protection des eaux navigables</i> en commençant par des consultations publiques au début de 2001, présenter un mémoire au Cabinet à l'automne 2001 et recevoir l'approbation de préparer un projet de loi. <i>Services à la navigation maritime</i> Page 25</li> </ul>

<b>Principal engagement en matière de résultats : Voies navigables et ports sécuritaires, efficaces et accessibles (suite)</b>	
<b>Résultats escomptés</b>	<b>Activités connexes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Satisfaction des clients.</li> </ul>	<p>Tous les secteurs d'activité visent la satisfaction des clients par la prestation de leurs services. Voici des exemples d'activités particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'information fournie aux clients sur les divers sites Web, telle que l'information sur la condition des chenaux, les Avis aux navigateurs, les conditions des glaces, Gouvernement en direct, les <i>Lignes directrices sur les manœuvres</i>, les mises à jour concernant les questions d'intervention environnementale, l'information sur la sécurité nautique, etc. <i>Tous les secteurs d'activité</i></li> <li>• Fournir de l'information aux clients/intervenants au moyen de systèmes et d'outils électroniques nouveaux ou améliorés pour les services d'aide à la navigation, les systèmes de navigation maritime, l'information sur les déversements de pétrole, l'information sur le Bureau de la sécurité nautique (numéro 1 800), le système de gestion de l'information sur la recherche et le sauvetage, les interventions environnementales et les systèmes de préparation en cas d'urgence. <i>Tous les secteurs d'activité</i></li> <li>• Élaborer et diffuser des publications sur les services d'aide à la navigation. <i>Services à la navigation maritime</i> et <i>Services de communications et de trafic maritimes</i> Pages 27 et 30</li> <li>• Effectuer des sondages sur la participation ou la satisfaction/sensibilisation des clients et le niveau de service. <i>Tous les secteurs d'activité</i></li> <li>• Promouvoir, par les médias de masse et par des événements promotionnels, la sécurité nautique et d'autres projets comme la modernisation des aides. <i>Tous les secteurs d'activité</i></li> <li>• Maintenir la consultation des clients à l'échelle nationale, régionale ou locale sur des initiatives particulières et des décisions concernant le recouvrement des coûts en vue de s'assurer que les besoins des utilisateurs sont comblés malgré les restrictions de ressources des programmes. <i>Tous les secteurs d'activité</i></li> <li>• Maintenir les processus de consultation des clients et élaborer des ententes de partenariat avec les clients, les intervenants, les bénévoles et les collectivités côtières. <i>Tous les secteurs d'activité</i></li> <li>• Élaborer et appliquer un programme de formation sur les eaux navigables pour permettre et faciliter la prestation de services de protection des eaux navigables au niveau de la zone et du district. <i>Services à la navigation maritime</i> Page 27</li> <li>• Encourager les clients de la marine marchande, principalement par l'entremise des conseils consultatifs maritimes et des conseils consultatifs régionaux, à renouveler leurs droits de services maritimes. <i>Services à la navigation maritime, Services de communications et de trafic maritimes et Opérations de déglacage</i> Pages 26, 29 et 32</li> <li>• Participer à l'établissement d'un réseau électronique d'information maritime à l'intention des utilisateurs (Autoroute électronique maritime). <i>Services à la navigation maritime</i> et <i>Services de communications et de trafic maritimes</i> Pages 26 et 30</li> <li>• Maintenir des relations saines avec les clients/partenaires et en tirer parti. <i>Ports</i> Page 47</li> </ul>

## 3.2 Détails par secteur d'activité



### Objectif

Fournir et assurer le fonctionnement efficace des aides à la navigation permettant aux navigateurs de déterminer leur position par rapport à la terre ferme et aux dangers cachés, afin de réduire les risques de la navigation et la durée des trajets, à l'appui d'un réseau de transport maritime national sécuritaire et non préjudiciable à l'environnement.

### Description

Les Services à la navigation maritime (SNM) assurent la prestation, l'exploitation et l'entretien des aides à la navigation, l'aménagement et l'entretien des voies navigables, la protection du droit public à la navigation et la sauvegarde de l'environnement.

### Dépenses nettes prévues et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Dépenses prévues nettes (millions de dollars)	123,0	<b>98,9</b>	107,3	108,4
Équivalents à temps plein	1 116	<b>1 040</b>	1 040	1 040

### Détails des activités connexes

Les SNM continueront de moderniser l'infrastructure des aides à la navigation maritime afin de répondre aux besoins modernes des utilisateurs de navigation en toute sécurité :

- Fournir des aides à la navigation conventionnelles plus efficaces en poursuivant l'élaboration et la mise en place de l'initiative des bouées à cycle de cinq ans, en continuant d'évaluer les grosses bouées en plastique, les coffres d'amarrage synthétiques de bouées, les feux d'alignement au laser et en surveillant l'équipement en place, afin de déterminer les points à améliorer.
- Fournir une combinaison juste d'aides à la navigation conventionnelles et électroniques, et évaluer au niveau national l'avenir du système de radionavigation hyperbolique LORAN-C.
- Continuer d'aider le Service hydrographique du Canada à définir les priorités pour la mise en œuvre des cartes électroniques pour les voies navigables canadiennes.
- Promouvoir l'utilisation au pays et à l'étranger du Système de positionnement global différentiel et, de concert avec Transports Canada, du Système des cartes électroniques et du Système électronique de visualisation des cartes marines (Autoroute électronique maritime).

Les SNM poursuivront la modernisation, l'entretien, la mise en œuvre et l'amélioration des systèmes d'information comme les bases de données nationales sur l'utilisation des voies navigables au Canada, le Système d'information sur le programme des aides à la navigation et le Système d'établissement des coûts des aides maritimes, ainsi que le Système de bases de données sur les eaux navigables, afin de contribuer aux avantages économiques et opérationnels de la marine marchande et du commerce.

Les SNM élaboreront un programme de formation national pour les nouveaux agents et de polyvalence pour les autres membres du personnel du secteur, afin d'améliorer la prestation des services régionaux dans tout le Canada.

La Garde côtière canadienne demandera que soient apportées des modifications à la *Loi sur la protection des eaux navigables* :

- Afin de simplifier le cadre de réglementation et de s'assurer qu'il répond aux besoins des groupes réglementés;
- Afin de l'adapter aux nouvelles réalités comme l'utilisation des eaux, la technologie, les stratégies de gestion et les pressions financières.
- Afin d'évaluer plus efficacement les répercussions des ouvrages réalisés dans les eaux navigables sur la navigation.

Elle s'efforcera aussi de modifier la *Loi sur la marine marchande du Canada*, en particulier la partie VI qui contient des dispositions relatives au receveur d'épaves, afin de moderniser la loi et d'alléger le fardeau administratif imposé par l'entreposage et l'élimination des épaves.

La Garde côtière canadienne mettra en œuvre une stratégie globale concernant les activités d'aquaculture visées par la *Loi sur la protection des eaux navigables*. Par exemple, elle mettra en place un cadre législatif et réglementaire plus simple, elle produira des documents explicatifs en fonction des besoins de l'industrie et elle améliorera le processus de consultation.

Les SNM continueront d'améliorer les outils d'information sur les chenaux conformément aux principes de gestion intégrée, en utilisant par exemple les systèmes d'information géographique. Ils continueront également à faire des prévisions de la profondeur de l'eau pour les principales voies navigables commerciales afin de répondre aux besoins de la communauté maritime. En outre, les SNM continueront à fournir régulièrement de l'information pertinente sur l'état des principales voies navigables canadiennes en utilisant une technologie de pointe.

Une stratégie à long terme sur la contribution de la Garde côtière canadienne aux structures des voies navigables sera élaborée et mise en œuvre, y compris un plan pour le dessaisissement des structures qui ne sont plus nécessaires en vertu de notre mandat et l'entretien des structures demeurant à la charge de la Garde côtière canadienne, afin de s'assurer que ces structures continuent de remplir leur fonction première, celle de maintenir la sécurité des chenaux et de la navigation maritime.

Les SNM continueront à gérer la profondeur des chenaux pour les eaux navigables internationales des Grands Lacs, y compris l'élimination des rejets de drague, afin de contribuer aux avantages économiques et opérationnels de la marine marchande et du commerce. Par ailleurs, la gestion du dragage du chenal maritime du Saint-Laurent se poursuivra suivant le principe du recouvrement intégral des coûts, jusqu'à ce qu'une solution à long terme ait été convenue.

	<p>Consultez : <a href="http://www.ccg-gcc.gc.ca/mns-snm">http://www.ccg-gcc.gc.ca/mns-snm</a></p> <p>Services à la navigation maritime</p>
---	---





### **Objectif**

Fournir des services de communications et de trafic maritimes aux navigateurs et au grand public pour assurer la sauvegarde des vies humaines en mer en application des ententes internationales, la protection de l'environnement par la gestion du trafic, l'efficacité du mouvement des navires et la prestation d'information à des groupes commerciaux et nationaux.

### **Description**

Les Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) assurent les communications et la coordination concernant les urgences et la sécurité, le filtrage des navires pour empêcher l'entrée de bâtiments non sécuritaires dans les eaux canadiennes, la réglementation du trafic maritime et la gestion d'un système intégré d'information maritime et de services de correspondance publique. En plus d'assurer la sécurité de la navigation maritime, les SCTM appuient les activités économiques par une gestion optimale du trafic et de l'efficacité portuaire et par la facilitation de la liaison navire-terre au profit de l'industrie. Toutes ces fonctions sont régies par un cadre réglementaire qui est inspiré essentiellement de la *Loi sur la marine marchande du Canada* et de la Convention sur la sauvegarde de la vie humaine en mer.

### **Dépenses nettes prévues et équivalents à temps plein**

	Prévisions des dépenses 2000-2001	<b>Dépenses prévues 2001-2002</b>	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Dépenses nettes prévues (millions de dollars)	80,0	<b>67,9</b>	60,3	60,3
Équivalents à temps plein	840	<b>759</b>	759	759

### **Détails des activités connexes**

Les SCTM revoient continuellement leur infrastructure pour la rendre toujours plus efficace grâce à de nouvelles technologies.

Les SCTM :

- Amélioreront leur capacité de surveillance en élaborant des stratégies ou des plans de mise en œuvre pour le Système d'identification automatique, en collaboration avec l'industrie maritime assujettie à des normes techniques et opérationnelles d'application internationale. Ce système, à la fine pointe de la technologie, offre aux navigateurs et aux autorités compétentes un moyen plus efficace et plus rentable de fournir leurs services.

- ❑ Participeront à l'élaboration de l'Autoroute électronique maritime (un réseau électronique d'information maritime), en vue d'améliorer l'information destinée aux utilisateurs, initialement par l'application du Système d'identification automatique servant à suivre les navires et à échanger de l'information avec eux.
- ❑ Amélioreront leur capacité de communication en poursuivant la mise en œuvre du Système mondial de détresse et de sécurité en mer. Ce système international utilise des techniques de transmission terrestre, des satellites et des radios embarqués pour fournir un service plus efficace d'alerte en cas de détresse. Il a été conçu pour sauver des vies en ajoutant une fonctionnalité spécialisée au système de radiocommunications actuel. Le programme d'appels sélectifs numériques à très haute fréquence devrait être établi à des endroits précis au Canada en 2002-2003, et le programme d'appels sélectifs numériques à haute fréquence devrait l'être dans l'Arctique canadien le 1<sup>er</sup> juillet 2001.
- ❑ Amélioreront leurs techniques de gestion de l'information en poursuivant l'élaboration du système intégré d'information sur la navigation maritime. Ce système d'information en temps réel améliorera considérablement les opérations des SCTM, sans compter qu'il permettra d'informatiser la compilation, le traitement, l'affichage et la distribution de données exactes, ce qui aidera grandement l'industrie maritime.

**Le saviez-vous?**

Un agent des SCTM est à la disposition du navigateur qui traverse les eaux canadiennes, 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Les systèmes de communications et de trafic fournissent aux navigateurs un service inestimable sur le plan de la sécurité et de la protection de l'environnement.



Consultez : <http://www.ccg-gcc.gc.ca/mcts-sctm>

Services de communications et de trafic maritimes



**Objectif**

Appuyer les activités économiques en facilitant le mouvement sûr et efficace des navires traversant les eaux envahies par les glaces de l'Arctique et du Sud, englobant les Grands Lacs et la côte est du Canada. Réduire les risques d'inondation dans les zones exposées ou menacées par suite de l'accumulation de glace. Veiller au réapprovisionnement annuel des localités et des camps militaires du Nord.

**Description**

Les Opérations de déglacage sont des services d'escorte de brise-glace, d'entretien des chenaux, de lutte contre les inondations, d'ouverture des ports et de conseils et d'information à l'intention du grand public et des navigateurs traversant ou contournant des eaux envahies par les glaces. Elles coordonnent également le transport des marchandises pour le réapprovisionnement annuel des localités et des camps militaires du Nord au moyen de contrats avec des transporteurs commerciaux.

**Dépenses nettes prévues et équivalents à temps plein**

	Prévisions des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Dépenses nettes prévues (millions de dollars)	39,5	45,5	41,1	41,1
Équivalents à temps plein	470	404	404	404

**Détails des activités connexes**

Le programme de déglacage ne vise plus, comme avant, à fournir tout un éventail de services gratuits. Le récent exercice de réduction des effectifs a obligé le Ministère à offrir des services davantage axés sur le client et sur la demande. Aujourd'hui, les utilisateurs commerciaux paient un pourcentage des coûts sous la forme de droits de services de déglacage. Le secteur d'activité doit soigneusement équilibrer les besoins des groupes d'utilisateurs commerciaux et les intérêts du grand public, par exemple, la protection contre les inondations et le soutien aux régions éloignées ou du Nord. Son défi : bien fonctionner pendant la saison des glaces et répondre aux exigences des clients avec les moyens dont il dispose pour l'année en assurant une utilisation optimale des ressources. Il convient de noter particulièrement les problèmes de hausse en flèche des coûts et les demandes continues de prolongation de la saison de déglacage en raison des changements climatiques qui se produisent à l'échelle mondiale et qui auront des effets sur la capacité du programme d'être efficace dans les limites du budget qui lui est assigné.

L'entente sur les opérations de déglacage dans les Grands Lacs conclue entre le Canada et les États-Unis a été revue et renouvelée cette année pour une autre période de cinq ans. Selon

cette entente, les deux pays doivent coordonner ensemble les activités de déglacage dans les Grands Lacs afin d'optimiser l'efficacité des ressources de déglacage.

Le programme de déglacage conservera une expertise et une reconnaissance internationale en continuant de collaborer avec la Garde côtière américaine, la patrouille des glaces dans l'Atlantique Nord et d'autres gouvernements participant au déglacage. Il renforcera son alliance avec la Direction de la sécurité maritime de Transports Canada concernant l'harmonisation des normes sur la navigation dans les eaux polaires, afin de défendre la position du Canada et d'assumer un rôle proactif aux forums portant sur les opérations ou la navigation dans les glaces. On continuera d'élaborer des politiques relativement aux services demandés dans de nouveaux secteurs ou pendant de nouvelles périodes, ou dans les ports, ou encore à l'instauration de normes sur le déglacage dans les eaux du Sud canadien. Une étude économique, entreprise sur les avantages des services de déglacage, sera maintenue. Selon les résultats préliminaires, les avantages dépassent de loin le coût des services, ce qui montre un rapport qualité-coût intéressant. Par exemple, les emplois dans les ports dans les régions envahies par les glaces pendant l'hiver se chiffrent à plus de 30 000, le revenu imposable totalisant plus de 600 millions de dollars.



Consultez : <http://www.ccg-gcc.gc.ca/ice-gla>

Opérations de déglacage



**Objectif**

Sauver des vies et protéger le milieu marin.

**Description**

Le secteur d'activité, Sauvetage, sécurité et intervention environnementale (SSIE), se compose des grands domaines de programme suivants : opérations de recherche et de sauvetage en mer; intervention environnementale et protection civile nationale ministérielle; promotion de la sécurité de la navigation auprès du public maritime par la prévention et la réglementation.

**Dépenses nettes prévues et équivalents à temps plein**

	Prévisions des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Dépenses nettes prévues (millions de dollars)	130,7	<b>122,5</b>	121,8	111,7
Équivalents à temps plein	1 120	<b>1 066</b>	1 066	1 066

**Détails des activités connexes**

Les activités de SSIE continueront de répondre aux urgences des industries maritime et pétrolière grâce aux initiatives suivantes :

- Examen des soumissions des organismes d'intervention pour la période d'accréditation de 2001-2004.
- Élaboration des options nécessaires pour faire face aux dangers et aux déversements de substances nocives dans le milieu marin canadien.
- Élaboration et mise en œuvre d'un système de déclaration des incidents de pollution marine.
- Mise en place de mécanismes d'intervention internationale et assurance d'un rôle de chef de file à l'échelle nationale et internationale par la signature d'accords avec les États-Unis, le Danemark et la France.

Le secteur de SSIE mettra en œuvre les activités planifiées suivantes pour intervenir en cas d'incidents de recherche et sauvetage.

- S'assurer que les exigences de formation associées au programme pour le personnel de SSIE et le personnel navigant sont respectées en mettant au point une politique de formation, en élaborant un plan de formation à long terme et en établissant de nouveaux cours, au besoin.

- ❑ Renforcer notre partenariat en aidant les groupes auxiliaires de la Garde côtière canadienne (GCC-A) à devenir une organisation nationale compétente et plus efficace. Pour cela, nous devons renouveler l'entente de contribution MPO/GCC-A d'ici le 31 mars 2002.

Le secteur d'activité SSIE poursuivra la mise en œuvre des nouvelles mesures de réglementation visant à améliorer la sécurité nautique : compétences obligatoires et âge des conducteurs, puissance des bateaux et modernisation du *Règlement sur les petits bâtiments*, et s'assurera que les cadres réglementaires et les programmes de prévention sont en place pour assurer la sécurité de la navigation de plaisance. Dans le cadre de la mise en œuvre, le secteur conseillera et soutiendra les provinces qui administrent le *Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux*, en continuant l'accréditation des cours et des examens en sécurité nautique, en veillant à la conformité des bateaux de plaisance à la *Norme de construction pour les petits bâtiments* et en faisant la promotion de la sécurité nautique en vue de réduire les pertes de vie.



 Consultez : <http://www.ccg-gcc.gc.ca/rser-ssie>  
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale



**Objectif**

Fournir un fondement scientifique fiable pour la conservation des ressources halieutiques marines et anadromes, ainsi que pour le développement durable de l'aquaculture, et fournir de l'information scientifique sur les eaux océaniques et littorales et sur les écosystèmes à l'appui d'une gestion intégrée des ressources, de la mise en valeur des océans, de la prévision climatique, des services maritimes, des travaux maritimes, de la défense et du transport maritime.

**Description**

Les écosystèmes marins sont surveillés et évalués au moyen de navires de recherche océanographique, de programmes de contrôle des pêches et de programmes en collaboration avec les pêcheurs. La mesure des paramètres océanographiques, tels que la température, la salinité, les niveaux d'eau et l'amplitude des vagues, se fait par divers intervenants tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Ministère. Les scientifiques travaillent en équipes interdisciplinaires de concert avec des pêcheurs et des chercheurs universitaires pour évaluer les populations de poissons dans un contexte écosystémique et environnemental plus vaste. Les études climatiques sont surtout axées sur les effets des changements climatiques dans l'océan sur des espèces de poissons comme la morue et le saumon et sur le rôle des océans dans le système climatique planétaire.

La science aquacole vise à rendre viables les nouvelles espèces de poissons d'élevage au Canada et à améliorer l'efficacité de l'élevage des espèces existantes. Les maladies qui frappent les poissons et qui se répandent dans les populations sont combattues par des règlements sur la protection de la santé des poissons, obligeant les installations de production de poissons à obtenir un certificat pour importer des poissons au Canada ou les transporter d'une province à l'autre.

**Dépenses nettes prévues et équivalents à temps plein**

	Prévisions des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Dépenses nettes prévues (millions de dollars)	152,9	<b>141,6</b>	142,8	144,8
Équivalents à temps plein	1 180	<b>1 245</b>	1 237	1 237

**Détails des activités connexes**

Le secteur d'activité Sciences halieutiques et océaniques fournira de l'information sur l'état des principaux stocks des régions du Pacifique, de l'Atlantique et de l'Arctique. L'industrie de la pêche continuera de contribuer à la collecte des données et des efforts continus seront faits pour faire participer des groupes de l'extérieur, par exemple du milieu universitaire et de

l'industrie, à l'examen des évaluations. Les résultats des évaluations seront affichés sur le site Web du Ministère (<http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas>). Nous travaillerons en étroite collaboration avec le secteur de la Gestion des pêches à élaborer une initiative de gestion des pêches par objectif, qui contribuera à la mise en œuvre de l'approche prudente et de la démarche écosystémique pour la conservation des ressources, en fondant les plans de gestion des pêches sur des objectifs, des cibles et des limites mesurables, ainsi que sur des analyses des risques explicites. On s'attend à ce que plusieurs projets pilotes dans ce secteur soient réalisés au cours de l'année visée par le rapport. Les résultats d'un examen stratégique du programme d'évaluation des stocks du Ministère, effectué en 2000-2001, seront rendus publics en avril 2001 et aideront à établir l'orientation de ce programme dans l'avenir. Ils établiront les lacunes du programme actuel, les domaines où des réaffectations pourraient être envisagées et les nouvelles exigences du programme qu'il faudra satisfaire. Nous continuerons à envisager la meilleure façon d'appliquer des démarches de cogestion pour l'évaluation des stocks avec les collectivités autochtones.

Le secteur assurera la coordination générale du nouveau Programme des espèces en péril du MPO en travaillant en étroite collaboration avec tous les secteurs et toutes les régions du MPO. Les nouveaux fonds affectés à ce programme seront consacrés efficacement à l'évaluation, à la protection et au rétablissement des espèces aquatiques en péril, tandis que le secteur veillera à ce que les activités du MPO soient coordonnées avec Environnement Canada, d'autres ministères fédéraux et les provinces. Des liens étroits seront maintenus avec Environnement Canada à propos de l'élaboration de la *Loi sur les espèces en péril*, de même qu'avec le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada qui conseille les secteurs de compétence canadiens sur l'état des espèces en péril. Nous faciliterons l'établissement d'une stratégie du MPO sur la biodiversité, conformément à la Stratégie canadienne sur la biodiversité, et nous établirons une approche coordonnée pour les travaux scientifiques en biodiversité, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux. Les objectifs écosystémiques de gestion intégrée des pêches et des océans seront fixés en collaboration avec le secteur des Océans et d'autres secteurs du MPO.

Les scientifiques du MPO étudieront les effets des variations du climat océanique sur la productivité des ressources aquatiques vivantes et le rôle des océans dans le système climatique mondial. Ils continueront d'améliorer la capacité du Ministère d'utiliser les technologies modernes (par exemple, satellites et flotteurs automatisés) afin de déterminer et d'interpréter les caractéristiques des océans, comme la productivité biologique, les processus hydrodynamiques, les propriétés de la colonne d'eau et des eaux de surface. Ils feront aussi des recherches en aquaculture et en santé des poissons menant à la mise au point de technologies et à l'acquisition de connaissances pour la culture de nouvelles espèces, et pour empêcher la propagation des pathogènes. Le Ministère entreprendra un programme de recherche et de développement en aquaculture qui prévoira des fonds pour les projets de recherche et de développement en aquaculture qui tiennent compte des priorités de l'industrie et qui seront financés conjointement avec elle. Ces efforts permettront d'accroître la confiance du public à l'égard du développement durable de l'aquaculture et la compétitivité mondiale de l'industrie canadienne.




Le Ministère améliorera son protocole pour intégrer les données biologiques, physiques et chimiques afin de fournir aux clients internes et de l'extérieur un meilleur accès aux données et à l'information scientifiques au moyen de technologies de communication modernes comme le site Web du Service de données sur le milieu marin (<http://www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca/Meds>).



Consultez : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/science>  
<http://www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca>

Sciences halieutiques et océaniques



## 3.2.6 Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement

### Objectif

Assurer la protection et la conservation du milieu marin et de l'habitat du poisson grâce à une approche intégrée.

### Description

Le secteur d'activité est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de plans et de programmes ainsi que de l'administration des lois et règlements ayant trait à la protection et à la conservation des habitats aquatiques et de l'environnement. Cette activité englobe également l'étude et la surveillance des conditions chimiques et physiques qui ont un effet sur la qualité de l'environnement aquatique, de même que la collecte, l'analyse et l'interprétation des données à l'appui d'une exploitation économique durable des ressources aquatiques renouvelables du Canada et à l'appui de l'évaluation, de l'approbation et du contrôle des activités qui influent qualitativement et quantitativement sur l'habitat du poisson.

### Dépenses nettes prévues et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Dépenses nettes prévues (millions de dollars)	131,5	97,2	92,3	80,8
Équivalents à temps plein	637	667	667	667

### Détails des activités connexes

Assurer la conservation et le développement durable des océans du Canada par les moyens suivants :

- Formuler la Stratégie des océans du Canada de façon à constituer un cadre stratégique global pour la gestion des activités qui touchent les écosystèmes marins, côtiers et des estuaires.
- Établir des politiques, des lignes directrices et des processus de soutien qui comprennent les cadres nationaux de gestion des principaux éléments de la stratégie.
- Promouvoir une intendance partagée par la modernisation de la gestion publique des océans; par l'élaboration de plans de gestion intégrée des zones de gestion côtières et hauturières dans chacun des trois océans du Canada; par le partage des connaissances et de l'information; par la sensibilisation/information du public et son engagement.
- Améliorer la conservation et la protection des ressources océaniques, des habitats et des zones d'intérêt particulier par la désignation d'au moins cinq zones de protection marine

et l'établissement de lignes directrices, d'objectifs et de critères de qualité du milieu marin.

- Participer à des initiatives de conservation et de recherche avec d'autres pays, et contribuer à des conférences régionales, nationales et internationales sur des questions de politique de gestion et de conservation des océans.

Assurer la conservation, le rétablissement et la mise en valeur des habitats marins et dulçaquicoles du Canada, par les moyens suivants :

- Mettre en œuvre un nouveau programme de gestion de l'habitat dans les trois provinces des Prairies et en Ontario avec les ressources affectées au Programme de gestion de l'habitat.
- Améliorer la capacité d'intervention rapide du Québec et du Canada atlantique.
- Renforcer la capacité de surveiller l'efficacité des techniques d'atténuation et d'indemnisation et renforcer l'appui aux programmes en cas de contestations judiciaires.
- Appliquer les recommandations de l'étude sur l'habitat de 1999, grâce à l'initiative du plan directeur pour la gestion de l'habitat, en mettant l'accent sur les stratégies proactives décrites dans la Politique du MPO sur la gestion de l'habitat du poisson (1986).
- Participer à l'examen quinquennal de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, s'adapter aux changements de la loi et traiter les changements liés aux projets déclenchés par le *Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées*.
- Habilitier les organisations communautaires afin qu'elles entreprennent des projets de remise en état et de conservation de l'habitat du poisson dans la Région du Pacifique, de création de coordonnateurs de l'intendance et d'auxiliaires de l'habitat, de coopération fédérale-provinciale, d'établissement et de renforcement de partenariats, d'activités d'intendance des ressources et des bassins hydrographiques.

Arriver à une meilleure compréhension scientifique, par les moyens suivants :

- Coordonner l'examen, par des intervenants multiples, des questions nécessitant un appui scientifique.
- Renforcer l'engagement des clients et des intervenants pour aider à définir les enjeux, déterminer les priorités et évaluer les résultats scientifiques.
- Communiquer et diffuser les résultats des recherches scientifiques et améliorer l'accès aux données et à l'information scientifiques.
- Recueillir et analyser les données et l'information scientifiques provenant de différentes sources.
- Améliorer la capacité de fournir des conseils scientifiques en vue de soutenir les objectifs du programme et des politiques de gestion des océans et de l'habitat, et d'autres clients de l'intérieur et de l'extérieur, le cas échéant.
- Améliorer la capacité de faire face aux contestations judiciaires et de fournir des conseils pour assurer une surveillance efficace.

- ❑ Promouvoir les ententes existantes de partenariat, et explorer les possibilités d'alliances stratégiques auprès des principaux clients et intervenants.

Satisfaire les clients par les moyens suivants :

- ❑ Avoir recours efficacement au Conseil consultatif du Ministre sur les océans pour engager les clients à se prononcer sur les questions océaniques.
- ❑ Se pencher sur les préoccupations et les perspectives locales, de manière intégrée, par l'établissement d'une gestion de programme et de la prestation de services axés sur la région.
- ❑ Encourager la sensibilisation et l'information du public par différents moyens, notamment des programmes de formation, l'éducation permanente, la création de matériel scolaire, et encourager les programmes de participation communautaire.
- ❑ Assurer la gestion des connaissances et de l'information, notamment faire des affaires dans un contexte électronique qui respecte les objectifs et les délais de Gouvernement en direct et établissement d'un portail pour le suivi des activités du programme des Océans pour faciliter l'accès à l'information sur le programme concernant les océans.
- ❑ Établir des partenariats avec d'autres ministères fédéraux et des organismes provinciaux de gestion des ressources naturelles, qui favorisent une relation unique avec les clients.



#### Le saviez-vous?

- *Océans 11* donne à des élèves de la Nouvelle-Écosse l'occasion d'acquérir des connaissances scientifiques et d'améliorer leur sensibilisation aux océans, aux perspectives professionnelles et aux pratiques de gestion des océans qui contribueront à la santé des océans.
- Des élèves de Terre-Neuve et du Labrador pourront profiter d'un partenariat unique entre le MPO et des groupes de bénévoles, qui améliorera l'accès à l'information et la sensibilisation à la conservation des océans.
- Le projet-pilote « Les jeunes ambassadeurs des océans », à l'école West-Mont de Metchosin (Colombie-Britannique), sensibilise les élèves aux enjeux liés aux océans et les récompense tout au long du parcours à suivre pour devenir des ambassadeurs des océans.
- Le programme d'études marines de l'Arctique vise à améliorer la sensibilisation et les connaissances des élèves de 10<sup>e</sup> année habitant dans le Nord en ce qui concerne les écosystèmes océaniques et les activités humaines connexes.
- La Région Laurentienne a accordé son appui au projet « *Un fleuve, une école : un projet éducatif sur la protection du Saint-Laurent marin et des océans* ». Le projet a été proposé par Les Amis des Jardins de Métis, une organisation non gouvernementale, en collaboration avec une école primaire.



Consultez : <http://www.oceansconservation.com>  
<http://www.oceanscanada.com>

Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement



**Objectif**

Fournir une base scientifique fiable afin d’améliorer la sécurité et l’efficacité de la navigation pour les opérations maritimes en eaux canadiennes et frontalières.

**Description**

Les relevés hydrographiques mesurent les paramètres qui sont nécessaires à la description de la nature exacte et de la configuration du fond marin et du lit des voies navigables intérieures, de leurs relations avec la masse continentale ainsi que des caractéristiques et de la dynamique de ces eaux. Les paramètres mesurés sont notamment la profondeur d’eau, le type de fond, les courants près de la surface, les marées et les niveaux d’eau. Les données réunies servent à la production de cartes de navigation et d’autres publications telles que les Annuaires des courants et marées, les Instructions nautiques, les Guides pour petits bateaux et les Bulletins sur les niveaux d’eau. L’information hydrographique sert également à la détermination des limites des eaux nationales et des frontières maritimes.

**Dépenses nettes prévues et équivalents à temps plein**

	Prévisions des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Dépenses nettes prévues (millions de dollars)	25,8	<b>27,4</b>	27,4	27,4
Équivalents à temps plein	312	<b>322</b>	322	322

**Détails des activités connexes**

Seules les études sur le terrain qui sont nécessaires à la publication immédiate des cartes seront effectuées. Le Service hydrographique du Canada (SHC) continuera à répondre aux demandes urgentes, par exemple les enquêtes sur les accidents, mais il se concentrera principalement sur la gestion efficace des données de terrain actuellement dans les bases de données et sur la conversion des cartes papier en cartes électroniques de navigation.

Le SHC répond à de nombreuses demandes. Pour l’instant, les dossiers les plus pressants sont celui de l’accumulation des Avis aux navigateurs exacerbée par le programme de modernisation des aides à la navigation de la Garde côtière canadienne, et celui de la mise à jour nécessaire du portefeuille vieillissant des cartes. Par exemple, dans la Région du Pacifique seulement, le nombre de versions préliminaires d’Avis aux navigateurs reçus de la Garde côtière a augmenté de 485 % entre 1999-2000 et 2000-2001, passant de 34 à 199.

En 2001-2002, le SHC compte produire 8 nouvelles cartes papiers, 34 nouvelles éditions de cartes papiers, 51 nouvelles cartes électroniques de navigation et 85 nouvelles éditions de cartes électroniques de navigation. Au cours de la période de planification, le SHC a aussi

l'intention de mettre à jour son répertoire actuel qui compte 482 cartes électroniques de navigation.

Le SHC publiera 12 nouvelles éditions des *Instructions nautiques*, les éditions annuelles du *Livre des feux* (2 volumes), des *Aides radio à la navigation maritime* (3 volumes) et des *Avis aux navigateurs* (2 volumes), ainsi que les *Tables des marées et courants du Canada* pour 2001-2002 (7 volumes).

Ces cartes de navigation et ces publications sont les produits auxquels seront consacrées la plus grande partie des ressources humaines et financières du SHC au cours du prochain exercice.

Selon l'avancement des autres programmes ou projets du Ministère, ou selon des besoins particuliers, des levés hydrographiques pourraient être requis. Il pourrait s'agir, par exemple, de programmes visant à proposer des zones de protection marine, à définir les lignes de base du Canada pour la mer territoriale, la zone contiguë, la gestion intégrée des zones côtières et la zone économique exclusive, conformément à la *Loi sur les océans*, ou à acquérir des données bathymétriques au large pour justifier les revendications en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Les activités intersectorielles se multiplient, particulièrement en hydrographie, là où le SHC a effectué des échosondages à faisceaux multiples dans les zones de protection marine grâce au financement du secteur des Océans.

Le SHC recherche toujours des possibilités d'améliorer l'efficacité de l'application du programme hydrographique du MPO. Actuellement, plusieurs mécanismes de prestation de services sont intégrés au programme du SHC. Celui-ci a l'intention d'examiner plus avant les possibilités de prestation de services et les stratégies organisationnelles en vue d'établir une démarche holistique face aux multiples demandes de tous les intervenants.

#### Le saviez-vous?

- Le SHC a découvert des vagues de sable d'une amplitude de 20 mètres à 350 mètres de profondeur, au large de l'île Gabriola (Colombie-Britannique) au cours d'un levé multifaisceaux.
- Le SHC a maintenant un site Web pour les prévisions des marées, touchant toutes les régions du Canada et fournissant des prévisions pour plus de 400 endroits? Visitez notre site à : <http://www.chs-shc.dfo-mpo.gc.ca>.
- Le SHC relie les Canadiens aux observations des niveaux d'eau pour le fleuve Saint-Laurent (entre Montréal et l'Île-aux-Coudres) de même qu'aux prévisions continues des marées pour le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve. Il suffit d'appeler au 1 877 775-0790
- En 2000, le SHC a entrepris de faire faire le levé du mont sous-marin Bowie, future zone de protection marine en haute mer, par multifaisceaux en eaux profondes.



Consultez : <http://www.chs-shc.dfo-mpo.gc.ca>

Hydrographie



**Objectif**

Conserver et protéger les ressources halieutiques et, en association avec les intervenants, en assurer l'utilisation durable.

**Description**

La Gestion des pêches est chargée des fonctions de gestion des ressources halieutiques dans toutes les provinces et dans les territoires du Canada, de même qu'à l'intérieur et à proximité des zones de pêche de 200 milles du Canada. Ces zones comprennent les réseaux fluviaux intérieurs et les lacs de toutes les provinces, sauf aux endroits où les pouvoirs en matière de gestion des pêches intérieures ont été délégués à la province ou au territoire. Il s'agit notamment de la gestion des parties canadiennes des cours d'eau transfrontaliers, de la gestion commune des pêches d'interception dans les eaux internationales et de la gestion des pêches autochtones, récréatives et commerciales dans les eaux côtières canadiennes. Il s'agit également de la négociation des ententes internationales pour promouvoir la conservation des ressources halieutiques du Canada, de concert avec d'autres ministères, ainsi que de la négociation et de l'administration des traités et accords internationaux touchant les relations bilatérales et multilatérales dans le domaine des pêches.

La réalisation des objectifs de la Gestion des pêches est appuyée par des programmes de réduction de la capacité tels que le Plan d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes, la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique et le Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord. Ces programmes spéciaux répondent à des besoins particuliers et sont limités dans le temps.

**Dépenses nettes prévues et équivalents à temps plein**

	Prévisions des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Dépenses nettes prévues (millions de dollars)	484,9	<b>251,0</b>	231,2	227,3
Équivalents à temps plein	1 534	<b>1 583</b>	1 563	1 563

**Détails des activités connexes**

La Gestion des pêches continue d'entreprendre des travaux majeurs de renouvellement de la politique. Les défis découlant de l'état de principaux stocks sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique comprennent le parachèvement de la mise en œuvre des réponses du gouvernement aux pêcheurs et aux collectivités touchés par les crises des pêches, l'engagement à apporter des changements profonds à la gestion des pêches, les rapports du Ministère avec ses clients, surtout avec les utilisateurs des ressources, et la nécessité de donner suite à l'évolution saisissante des droits ancestraux et issus des traités. Ces défis apportent à la fois des pressions

et des possibilités de changement. Le Secteur devra répondre à ces pressions au cours de la période de planification, tout en allant de l'avant en vue d'atteindre le but à long terme qui consiste à établir des pêches écologiquement et économiquement durables. Les initiatives actuelles de la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique et de la Réforme des pêches du Pacifique sont deux étapes importantes vers la réalisation de la vision d'ensemble des pêches, tout comme le seront l'élaboration et la mise en œuvre, à long terme, de nouvelles modalités institutionnelles dans des domaines comme la délivrance de permis et la répartition des ressources. Ces initiatives font partie de la stratégie visant à préciser les principes qui régiront les pêches, les structures de régie pour la gestion et les rôles et les attributions respectives du Ministère et des groupes de clients pour la gestion des pêches.

En outre, la politique et le programme du Secteur devront tenir compte de la préoccupation profonde de conservation dans des pêches clés, de la concurrence accrue entre tous les utilisateurs pour l'obtention des ressources halieutiques disponibles, d'un milieu public exigeant, de l'émergence des lois concernant les Autochtones, et du besoin d'apporter des changements aux programmes et aux activités tout en faisant face à d'importantes contraintes budgétaires.

Les efforts du secteur sont axés sur la réalisation de neuf objectifs. Voici certaines des activités connexes qui appuient ces efforts :

- Conserver, protéger, rétablir et maintenir les stocks de poisson.
  - Établir des plans de gestion intégrée des pêches pour toutes les principales pêches.
  - Appliquer des mesures de rendement pour les plans de gestion intégrée des pêches par le recours à une gestion par objectif.
  - Adapter l'approche prudente et la gestion écosystémique au processus des plans de gestion intégrée des pêches.
  - Lancer la phase II de la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique, afin de concrétiser les principaux éléments, y compris les possibilités de changement organisationnels relativement à la prise de décisions et à la répartition des ressources.
  - Fournir des programmes d'application stratégiques des règlements visant à garantir la réalisation des objectifs de conservation des plans de gestion intégrée des pêches.
  
- Respecter les droits ancestraux et issus de traités.
  - Mettre en œuvre un programme continu de négociation de modalités de pêche pratiques à long terme, dans l'optique des droits issus de traités affirmés par la Cour suprême dans le jugement *Marshall*.
  - S'assurer que les droits ancestraux de pêcher sont intégrés à l'élaboration des plans de gestion intégrée des pêches.
  - Appuyer la mise en œuvre de l'accord quinquennal de gestion des pêches avec les Nisga'as.
  - Mettre en œuvre l'initiative d'agents des pêches autochtones pour accroître la capacité des peuples des Premières Nations de contribuer à la gestion des pêches.
  - Poursuivre la Stratégie relative aux pêches autochtones afin d'accroître le rôle des groupes autochtones à la gestion coopérative des pêches.



- Soutenir l'élaboration et la négociation des accords d'autonomie gouvernementale et de règlement des revendications territoriales.
- ❑ Assurer l'utilisation durable des ressources.
  - Continuer la préparation de plans de gestion intégrée des pêches du saumon du Pacifique pour reconstituer les stocks de coho et mettre de l'avant des pratiques de pêche sélective.
  - Appuyer et encourager la mise au point de méthodes sélectives pour toutes les pêches.
  - Mettre en œuvre l'étape suivante du Programme de gestion de l'information sur les pêches, pour fournir les données exactes et opportunes qui sont nécessaires à une meilleure gestion des ressources halieutiques.
  - Continuer l'établissement de systèmes d'information pour l'application des règlements, utilisés pour surveiller, mesurer et améliorer l'efficacité des programmes.
  - Mettre au point et intégrer des systèmes d'information qui fourniront au personnel de l'application des règlements un accès en temps réel à l'information dont ils ont besoin pour assurer la conformité aux mesures de gestion axées sur la conservation.
- ❑ Assurer le respect des plans de pêche axés sur la conservation.
  - Participer activement avec d'autres secteurs ou ministères, avec des provinces et d'autres organismes et intérêts à l'accroissement de la sensibilisation, du soutien et de la mise en œuvre de la Stratégie des océans et favoriser la participation aux Plans de gestion intégrée des pêches.
- ❑ Gérer les pêches de façon à contribuer à la production d'avantages économiques et environnementaux durables pour les Canadiens.
  - Mettre en œuvre le Fonds de dotation du saumon du Pacifique.
  - Mettre en œuvre le permis de pêche sportive de l'Atlantique.
  - Élargir la notion de cogestion.
- ❑ Faire en sorte que les décisions concernant la délivrance des permis et la répartition des ressources soient transparentes et justes.
  - Formuler des solutions de changement aux modalités institutionnelles de prises de décisions concernant la délivrance des permis et la répartition des ressources et élargir la responsabilisation des utilisateurs par des ententes de cogestion.
- ❑ Établir le partage des responsabilités et la responsabilisation.
  - En partenariat avec l'industrie de la pêche commerciale, mettre en œuvre le *Code de conduite pour une pêche responsable*.
  - Élaborer, en consultation avec l'industrie, les provinces et l'Agence canadienne d'inspection des aliments, un code de conduite après exploitation.
  - Élaborer et mettre en œuvre des protocoles d'application des règlements avec les intervenants.

- ❑ Mettre de l'avant la souveraineté et les intérêts internationaux.
  - Participer à la mise en œuvre complète de l'Accord de pêche des Nations Unies.
  - Favoriser une plus grande participation des intervenants à l'élaboration d'objectifs et de stratégies pour les réunions sur des questions internationales.
  - Promouvoir l'élaboration de normes, de pratiques et de critères internationaux pour l'éco-étiquetage des produits de la mer, basés sur le code de conduite de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
  - Participer à des tribunes internationales visant l'établissement d'initiatives d'application stratégiques des règlements, sanctionnées à l'échelle internationale, afin d'éliminer les activités de pêche non réglementées, non déclarées et illégales.
  
- ❑ Réaliser l'excellence dans les programmes et pour le personnel du secteur de la Gestion des pêches.
  - Mettre en œuvre des plans et des stratégies, dont un plan d'investissement sectoriel à long terme — pour conserver la capacité d'accomplir ses attributions de base tout en respectant les restrictions budgétaires du Secteur et du Ministère.
  - Commencer la mise en œuvre de l'initiative Gouvernement en direct.
  - S'assurer que le Secteur réussit à respecter ses obligations en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et de la *Loi sur les langues officielles*.
  - Continuer d'étudier les possibilités d'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité du programme d'application des règlements et promouvoir la santé et la sécurité du personnel d'application des règlements.



Conférence de formation sur les pêches des Premières Nations.  
 Une collaboration du MPO avec l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs.



Consultez : <http://www.dfo-mpo.gc.ca>

Gestion des pêches



## Objectif

Maintenir les ports essentiels à l'industrie de la pêche ouverts pour le commerce et en bon état. Aliéner les ports de plaisance.

## Description

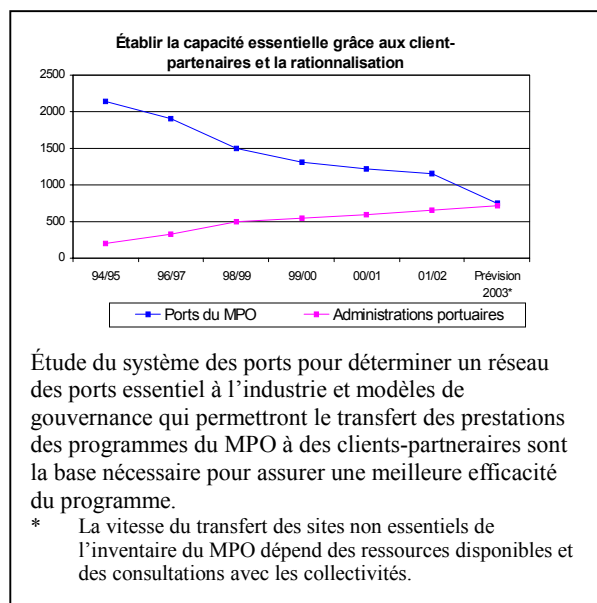
L'exploitation et l'entretien d'un réseau national de ports de pêche et de plaisance supposent la construction et l'entretien de brise-lames et d'installations d'amarrage et de mise à l'eau, ainsi que le dragage, aux profondeurs requises, des chenaux et des bassins. Les activités additionnelles comprennent la fourniture et l'entretien d'aires et de matériel de service pour la manutention du poisson et des engins de pêche, de même que divers services à terre. La gestion du programme, y compris les services de génie et techniques, est assurée au niveau régional dans le cadre de politiques nationales, tandis que les services courants de gestion et d'administration, s'il y a lieu, sont locaux.

## Dépenses nettes prévues et équivalents à temps plein

	Prévisions des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Dépenses nettes prévues (millions de dollars)	79,7	79,3	60,1	60,1
Équivalents à temps plein	85	85	85	85

## Détails des activités connexes

Le principal objectif consiste à établir un réseau des ports de pêche essentiels restreint, plus sûr et plus rentable, administré et financé en partie par les clients. L'accent sera mis principalement sur le maintien de relations productives saines, l'expansion de la participation des intervenants à l'exécution du programme et leur habilitation, la création de nouveaux partenariats, la réduction des biens et l'amélioration générale de la sécurité du public et de l'efficacité du programme. Les principales activités porteront sur l'intégrité du programme, des biens et des relations avec les clients de la façon suivante :



- Réduire le nombre de cotes de rendement portuaire dangereux/faible (actuellement de 28 %).
- Concentrer les fonds sur l'entretien des ports essentiels, tout en recherchant d'autres sources de financement pour l'élimination des emplacements non essentiels.
- Engager les intervenants à résoudre les problèmes communs et à participer à la conception d'une vision pour le programme dans le cadre d'un processus consultatif national.
- Travailler avec des organismes partenaires afin de les aider à réaliser leur viabilité financière, améliorer leur expérience des affaires, ainsi que leur compétence et leur indépendance pour l'application des programmes locaux.

Par ailleurs, il est essentiel d'arriver à une base d'immobilisations mieux organisée et abordable, grâce à la diversification des modes de prestation de services et à la rationalisation des biens de la façon suivante :

- Achever le réseau de ports essentiels, soit un maximum de 750 emplacements ayant une importance cruciale pour les utilisateurs, tout en se dessaisissant des ports non essentiels qui restent (y compris les ports de plaisance) en fonction des autres sources de fonds.
- Étendre la gestion des emplacements essentiels par des administrations portuaires afin que le pourcentage passe des 76 % actuels à 100 %.
- Fournir un soutien aux administrations portuaires qui veulent acquérir une plus grande autonomie et une plus grande flexibilité pour l'entretien des ports.

#### Le saviez-vous?

*Ocean Net* vise à aider à renverser le processus de pollution des océans du monde. L'organisme commandite des programmes de localisation et de retrait d'engins de pêche perdus (filets de pêche fantôme), l'établissement d'aires de conservation marine et l'élaboration et la promotion de matériel éducatif sur les moyens d'éliminer la pollution.

Bien que d'importants succès aient été réalisés et que ces mesures soient susceptibles d'améliorer notre capacité générale d'atteindre les objectifs du mandat, les problèmes de financement subsistent. Les lacunes financières qui nuisent à l'élimination du problème de désuétude et au respect des exigences de comptabilisation du cycle de vie des infrastructures portuaires essentielles doivent être définies et réglées. Sans aide, les préoccupations concernant la sécurité et la responsabilité publiques ne feront que s'aggraver et nuiront rapidement à un partenariat valable et à la confiance des clients envers le MPO.

Malgré les défis, les résultats du programme pendant la période de planification ajouteront de la valeur aux objectifs pangouvernementaux grâce à un meilleur engagement des citoyens, au soutien des petites entreprises et de la diversité économique, à l'accroissement des avantages socio-économiques pour les collectivités côtières, à l'amélioration de la sécurité du public et de la protection de l'environnement d'emplacements côtiers de valeur.



**La charte Ocean Net présentée à l'administration portuaire  
de Bauline à Terre-Neuve**



Consultez : [http://www.dfo-mpo.gc.ca/sch/menu\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/sch/menu_f.htm)

Ports pour petits bateaux



**Objectif**

Assurer un soutien maritime et aérien efficace aux secteurs de programme de Pêches et Océans Canada, soit les Services à la navigation maritime, les Services de communications et de trafic maritimes, les Opérations de déglçage, le secteur Sauvetage, sécurité et intervention environnementale, la Gestion des pêches, les Sciences halieutiques et océaniques et l'Hydrographie.

**Description**

La Gestion de la flotte comprend l'acquisition, l'entretien et l'ordonancement des flottes navales et aériennes du Ministère à l'appui des secteurs de programme ci-haut mentionnés. Les fonds nécessaires pour payer les équipages et l'administration des flottes sont fournis par ces secteurs de programme. La Gestion de la flotte prend aussi en charge les besoins d'augmentation de capacité en concluant des ententes avec les autres ministères et le secteur privé pour qu'ils apportent un soutien maritime et aérien supplémentaire aux programmes.

**Dépenses nettes prévues et équivalents à temps plein**

	Prévisions des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Dépenses nettes prévues (millions de dollars)	174,1	<b>147,8</b>	140,1	137,1
Équivalents à temps plein	382	<b>334</b>	334	334

**Détails des activités connexes**

La Garde côtière canadienne traverse une période de changement considérable. Un projet de renouveau de l'Administration centrale a entraîné une réorganisation de tous les procédés administratifs et une restructuration de l'organisation en vue d'améliorer la prestation des services aux Canadiens. La mise en œuvre a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2000 et se poursuivra au cours des trois prochaines années.

La Gestion de la flotte contribuera aux objectifs et aux priorités stratégiques énoncés dans le mandat de la Garde côtière canadienne et du Ministère, grâce aux initiatives suivantes :

- Mettre au point des processus de planification intégrée de la flotte, de meilleures pratiques administratives et des outils de compte rendu. Ces améliorations se traduiront par une efficacité et une rentabilité accrues, ainsi qu'une meilleure responsabilisation qui entraînera elle-même une amélioration de la capacité décisionnelle. En mettant l'accent sur l'amélioration continue, la Gestion de la flotte pourra mieux répondre et avec une plus grande souplesse aux besoins des programmes maritimes du Ministère.

- ❑ Continuer d'appliquer le concept de flotte principale en associant le nombre et le genre de bâtiments appropriés aux besoins des programmes afin d'aider à l'application efficace des services du Ministère.
- ❑ Améliorer le Plan d'investissement à long terme pour assurer le remplacement en temps opportun des actifs de la flotte qui approchent de la fin de leur temps de service sûr et rentable de façon à respecter les besoins prévus des programmes ministériels.
- ❑ Rétablir les services de recherche et de sauvetage dans des régions particulières des côtes de l'Atlantique et du Pacifique à un niveau acceptable. Ceci sera réalisé sur une période de trois ans en établissant huit nouveaux postes d'embarquement avec tout le matériel requis, l'équipement et une embarcation rapide de sauvetage.
- ❑ Élaborer un plan des ressources humaines pour la flotte, qui tiendra compte des besoins à long terme en équipages de navire et en officiers qualifiés. Ce plan comprendra des stratégies de recrutement, de formation et de maintien de l'effectif qui permettront de réduire la pénurie de main-d'œuvre causée par le vieillissement de la main-d'œuvre, l'apport limité de nouveaux travailleurs et la concurrence du secteur privé pour les rares ressources ayant des connaissances spécialisées dans le domaine maritime.
- ❑ Réexaminer les pratiques d'armement en équipage des navires en vue de normaliser et d'adopter le système national le plus efficace et le plus rentable.
- ❑ Continuer de mettre l'accent sur la protection de l'environnement et la sécurité maritime dans le domaine de la gestion de la flotte et des navires en renforçant et en améliorant les procédures de sécurité de la flotte et la responsabilisation, conformément au Code international de gestion pour la sécurité de l'exploitation des navires et la prévention de la pollution (Code ISM).



	<p>Consultez : <a href="http://www.ccg-gcc.gc.ca">http://www.ccg-gcc.gc.ca</a></p>	<p>Gestion de la flotte</p>
---	--	-----------------------------



**Objectif**

Pour appuyer les secteurs d’activité examinés, le Ministère maintiendra l’infrastructure et les services nécessaires pour donner au personnel l’information, la technologie et le soutien requis pour réaliser la vision et la mission du Ministère, au Canada et à l’étranger, au moment opportun et au coût optimal.

**Description**

Les responsabilités des Politiques et services internes comprennent l’orientation administrative du Programme, les services de gestion intégrés et régionaux, la prestation des services administratifs, la coordination des politiques et des programmes ministériels, l’élaboration et la promulgation des règlements du Ministère qui sont appliqués à l’échelle nationale.

**Dépenses nettes prévues et équivalents à temps plein**

	Prévisions des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Dépenses nettes prévues (millions de dollars)	230,1	<b>237,7</b>	242,6	243,1
Équivalents à temps plein	1 121	<b>1 059</b>	1 050	1 050

**Détails des activités connexes**

Les Services intégrés fournissent l’infrastructure et les services communs dont le Ministère a besoin pour exécuter ses programmes et s’acquitter de son mandat. Les services fournis comprennent des services financiers et autres services administratifs, la gestion des ressources humaines, la gestion de l’information et de la technologie, ainsi que la gestion des biens immobiliers. Les Services intégrés jouent aussi un rôle de leadership important sur le plan de l’élaboration et de la mise en œuvre d’initiatives ministérielles et gouvernementales administratives.

Les Services intégrés mettront l’accent sur la mise en œuvre du nouveau cadre des biens immobiliers, ce qui comprendra la rationalisation des biens immobiliers du Ministère, afin que la base concorde avec les besoins actuels et prévus, et des investissements dans la base d’actifs réorganisée afin de maintenir la capacité de soutenir les besoins des programmes.

Grâce à leur Centre d’expertise de la diversification des modes de prestation des services, les Services intégrés appuieront les gestionnaires du Ministère qui planifient la mise en œuvre des possibilités d’offrir leurs services plus efficacement, contribuant ainsi à l’objectif crucial de stabilité financière du Ministère.



Les Services intégrés évalueront l'adoption de nouveaux modèles de prestation de services ministériels. Ces nouveaux modèles viseront à renforcer le rôle consultatif des Services intégrés et à améliorer l'efficacité organisationnelle et la capacité du Ministère de fournir des services efficaces au public.

Les Services intégrés assureront le leadership de la mise en œuvre, au MPO, d'initiatives gouvernementales importantes, y compris Gouvernement en direct, la Norme générale de classification et la modernisation de la fonction de contrôleur. Les Services intégrés s'assureront que le MPO respecte les objectifs établis par le gouvernement pour ces initiatives.

Les Services intégrés comprennent le Bureau de coordination environnementale, qui dirige la mise en œuvre, au MPO, de la Stratégie de développement durable du gouvernement. Au cours de la période de planification, le Bureau de coordination environnementale accomplira d'importants progrès par rapport aux objectifs de la stratégie, tout en établissant et en équilibrant les priorités d'utilisation des fonds disponibles. En particulier, il surveillera et quantifiera bon nombre des défis auxquels fait face le MPO sur le plan du développement durable et cherchera d'autres fonds pour gérer et remplacer ses actifs, selon un calendrier acceptable pour les organismes centraux.

Le secteur des Politiques joue un rôle cadre pour la progression du changement et du renouvellement des politiques au MPO, tel qu'indiqué dans le Plan stratégique du MPO et s'assurera que des liens sont établis entre les principaux éléments du renouvellement des politiques. Le secteur des Politiques s'assurera également que des mécanismes appropriés sont en place pour soutenir les approches coopératives, horizontales et stratégiques de l'élaboration des politiques, de l'établissement des priorités et de la prise de décisions. Le secteur des Politiques veillera :

- À continuer de fournir un appui élargi au Ministre à la Chambre des communes, aux réunions des comités du Cabinet et en tant que membre du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture et d'autres conseils ministériels et des initiatives intergouvernementales.
- À assurer la cohérence et l'uniformité des politiques tout au long de l'élaboration du Cadre de recherche sur les politiques et la Stratégie de liaison avec les universités en collaboration avec les secteurs et les régions.
- À coordonner l'établissement d'un moyen d'exécuter les engagements pris dans la Stratégie de développement durable récemment déposée par le MPO.
- À continuer de fournir des conseils économiques, commerciaux et stratégiques sur toute une gamme de questions économiques qui préoccupent le MPO, à l'échelle aussi bien nationale qu'internationale.

Les activités du Ministère associées à l'aquaculture sont coordonnées par le secteur des Politiques avec les secteurs appropriés du MPO chargés de ces initiatives particulières. L'objectif du Plan d'action du MPO en aquaculture est d'accroître la confiance du public à l'égard du développement durable de l'aquaculture et la compétitivité mondiale de l'industrie canadienne.

Le plan d'action comporte cinq grandes composantes :

- Création d'un environnement de politiques favorables à l'aquaculture et établissement d'une Stratégie nationale pour la santé des animaux aquatiques.
- Création d'un environnement réglementaire favorable, la priorité étant donnée initialement à la préparation des lignes directrices opérationnelles et des stratégies de gestion pour l'application des autorisations réglementaires en vertu de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur la protection des eaux navigables* et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.
- Mise en œuvre d'un programme d'aquaculture durable, y compris l'investissement dans les sciences environnementales et biologiques, le Programme de recherche et de développement coopératif en aquaculture, le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques et des ressources pour la gestion de l'habitat et l'amélioration des processus d'examen des emplacements afin d'assurer la sécurité maritime.
- Harmonisation des initiatives fédérales-provinciales dont l'accent est mis sur la coordination des processus fédéral et provinciaux concernant les demandes de location d'emplacements aquacoles.
- Établissement de démarches et de stratégies visant à améliorer la compréhension par le public des programmes et des activités de Pêches et Océans Canada dans le cadre du Plan d'action et du Programme d'aquaculture durable.



De ces activités découleront :

- La mise en place d'un cadre réglementaire clair, cohérent, ainsi qu'une interprétation et une application efficaces par le gouvernement fédéral.
- La sensibilisation de l'industrie et le respect de la réglementation du MPO en matière d'aquaculture y compris la gestion d'habitat, la gestion des pêches et la sécurité maritime.
- La prise de décisions de plus en plus fondées sur des connaissances scientifiques valables.
- La protection de l'environnement, de la santé humaine et des animaux aquatiques, ainsi que du commerce international.
- L'accroissement de la productivité et de la diversification de l'aquaculture durable.

De plus, l'harmonisation des processus fédéral et provinciaux de développement de l'aquaculture fera en sorte qu'on tiendra compte globalement des problèmes environnementaux et socio-économiques au cours de la prise de décisions et qu'on aura recours à une démarche efficace et rationalisée d'application du cadre réglementaire de l'aquaculture et du processus d'approbation des emplacements.

## 4 Initiatives conjointes

### 4.1 Initiatives horizontales

#### 4.1.1 Mesures de réglementation

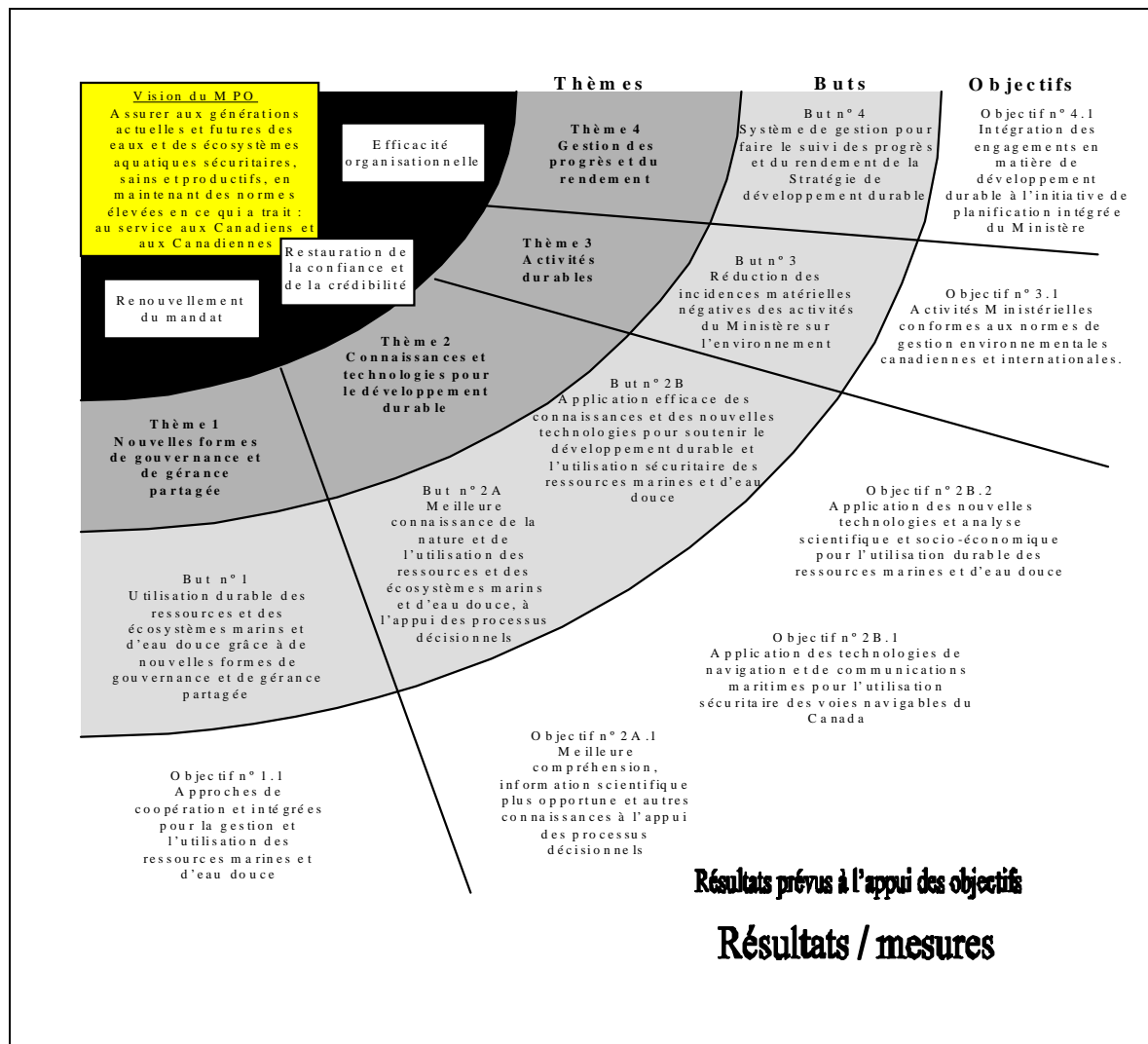
Secteur	Lois ou règlements	Résultats escomptés
<i>Garde côtière canadienne</i>	<p><b>Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter et rajuster des restrictions afin de garantir la sécurité des plaisanciers et d'autres utilisateurs des voies navigables en 2001-2002.</li> <li>• Mettre en place des restrictions universelles sur la vitesse en bordure des rives dans les eaux intérieures de la Colombie-Britannique et ajouter le ruisseau False et le fleuve Columbia au <i>Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux</i>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des blessures et des décès dans les voies navigables canadiennes.</li> <li>• Augmentation de la sécurité et de la protection de l'environnement.</li> </ul>
<i>Politiques</i>	<p><b>Modifications aux règlements de pêche provinciaux (Québec, Ontario, Yukon, Maritimes)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour améliorer la gestion des pêches.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la gestion des pêches et de l'application des règlements.</li> </ul>
<i>Océans</i>	<p><b>Zones de protection marine (ZPM)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir des zones de protection marine, par exemple, XwaYeN (Race Rocks), Endeavour.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection de zones biologiquement diversifiées.</li> <li>• Conservation et protection d'un habitat unique bénéficiant d'une diversité et d'une productivité élevées.</li> </ul>
<i>Gestion des pêches</i>	<p><b>Règlement de pêche du Pacifique, 1993</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les droits de permis de pêche du flétan et de la crevette au casier (afin qu'ils soient conformes à la politique du Ministère selon laquelle ils devraient refléter la valeur de l'accès aux ressources).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire en sorte que les droits soient conformes à la politique du MPO.</li> </ul>
	<p><b>Règlement sur la protection des pêches côtières</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforme aux ententes internationales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application de l'Accord de pêche des Nations Unies.</li> </ul>

Pour plus de détails sur ces initiatives et d'autres, consultez : [http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/policy/dnload\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/policy/dnload_f.htm).

## 4.1.2 Stratégies de développement durable

Le texte qui suit résume la Stratégie de développement durable du MPO pour 2001-2003, déposé au Parlement en février 2001. Le texte complet de la stratégie et du plan d'action est accessible sur le site Web du MPO à l'adresse suivante : [http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd/index\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/sds-sdd/index_f.htm). On trouvera une adresse électronique sur le site à laquelle il est possible d'envoyer des commentaires au Ministère sur la Stratégie.

La Stratégie de développement durable du MPO pour 2001-2003 fait partie intégrante de l'effort à long terme du Ministère en vue de relever plus efficacement les nouveaux défis et de faire face aux attentes changeantes des Canadiens. Le tableau qui suit résume le plan d'action du développement durable du MPO pour les trois prochaines années et montre les liens avec la vision du Ministère.



Le Plan d'action du développement durable du MPO pour 2001-2003 comprend quatre thèmes. Le thème 1, intitulé *Nouvelles formes de gouvernance et gérance partagée*, met l'accent sur la collaboration et la participation de tous les intervenants intéressés au processus décisionnel afin d'intégrer les préoccupations et les intérêts différents, de trouver des solutions et d'appliquer les décisions.

Nous cherchons ici à répondre aux attentes de plus en plus fortes du public qui désire participer davantage au partage de responsabilités de gestion et d'utilisation des ressources et des environnements aquatiques. À cet égard, nous avons pris des engagements précis comme de collaborer avec divers partenaires dans des projets intégrés de gestion des océans et d'augmenter la participation des intervenants dans la gestion des pêches, des services maritimes et de l'habitat du poisson.

Le thème 2 porte sur les *Connaissances et technologies pour le développement durable*. Le MPO est un grand producteur et utilisateur de connaissances et de technologies. Le besoin de connaissances et de familiarisation avec de nouvelles technologies devient de plus en plus important pour résoudre des problèmes environnementaux et maintenir la viabilité et la compétitivité globale de l'économie et de la société canadiennes. Nous visons deux objectifs : acquérir des connaissances meilleures et plus opportunes et utiliser les connaissances et les nouvelles technologies plus efficacement.

Les engagements à cet égard comprennent l'amélioration de nos recherches scientifiques, notamment en intégrant les connaissances écologiques traditionnelles dans notre travail. De plus, nous prévoyons accroître notre compréhension des répercussions environnementales de l'aquaculture et déterminer des façons de surmonter les effets négatifs. Nous prévoyons améliorer l'exactitude et la gestion des bases de données du Ministère. Par ailleurs, nous mettrons à l'essai l'approche prudente en gestion des pêches.

Le thème 3 concerne les *Activités durables*. Les activités du MPO peuvent laisser une empreinte environnementale importante. Nous prendrons des mesures pour réduire les répercussions environnementales négatives des activités du MPO — nos achats et notre utilisation d'immeubles, nos véhicules, nos aéronefs et nos navires. Nous nous engageons à commencer à nettoyer des sites contaminés et à améliorer les installations de manutention et d'entreposage de carburant. De plus, nous collaborerons avec d'autres ministères pour réduire les gaz à effet de serre provenant des installations fédérales et respecter nos engagements concernant les changements climatiques.

Le thème 4 concerne la *Gestion des progrès et du rendement*. Nous voulons ici apprendre de nos réussites et de nos erreurs et améliorer nos résultats par l'adoption de mesures concrètes de développement durable pour les Canadiennes et Canadiens.

## 4.2 Initiatives collectives

La plupart des activités du MPO s'appliquent à plus d'un secteur de compétence, d'un ministère ou d'un partenaire travaillant à des objectifs communs. Des exemples de ces initiatives sont les programmes de contribution comme la Stratégie relative aux pêches autochtones. L'information sur ces programmes se trouve à la section 5 du présent document, au tableau 5.4.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont des champs de compétence partagés dans un certain nombre de domaines qui touchent le mandat du Ministère. Lorsqu'un autre ministère participe à des activités du MPO, il est mentionné à la section 3 du rapport. Pour les activités quotidiennes auxquelles participent plusieurs ministères, il est difficile d'estimer les ressources mises de côté pour atteindre des objectifs communs. Le tableau qui suit donne des exemples d'initiatives importantes ou de nouvelles initiatives collectives du Ministère.

Initiative collective	Principal engagement en matière de résultat	Liste des partenaires	Montant alloué par les partenaires	Résultats escomptés
Partage des ressources de déglçage dans les Grands Lacs	Des voies navigables et des ports sécuritaires, efficaces et accessibles	MPO	1,6 millions de dollars	Navigation efficace et sans danger dans les eaux prises par les glaces
		Garde ctière amricaine	Non disponibles	
Partage des cots et des responsabilits portuaires avec les clients	Des voies navigables et des ports sécuritaires, efficaces et accessibles	MPO Administrations portuaires	Bnvoles (environ 3 000)	Ports d'importance cruciale pour l'industrie ouverts et en bon tat
Dragage des ports de plaisance dans les Grands Lacs	Des voies navigables et des ports sécuritaires, efficaces et accessibles	Ports de plaisance appartenant au secteur priv,  des intrts communautaires et  des Premières Nations	Jusqu' 15 millions de dollars	Profondeurs sécuritaires pour la navigation de plaisance et l'industrie maritime touristique
Programme national de gestion de l'habitat	Conservation et durabilit biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce et protection de l'environnement	Environnement Canada (s. 36 de la <i>Loi sur les pches</i> ), l'Agence canadienne d'valuation environnementale, des associations de l'industrie (l'Association canadienne d'lectricit), des organisations environnementales non gouvernementales, les Premières Nations, des organisatons communautaires	Non disponibles	Conservation, restauration et dveloppement des habitats marins et d'eau douce au Canada

<b>Initiative collective</b>	<b>Principal engagement en matière de résultat</b>	<b>Liste des partenaires</b>	<b>Montant alloué par les partenaires</b>	<b>Résultats escomptés</b>
La Stratégie des océans du Canada	Conservation et durabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce et protection de l'environnement	Autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, des organisations autochtones, des collectivités côtières et d'autres intervenants	Non disponibles	Conservation et développement durable des océans canadiens

Les programmes des sciences du MPO continuent d'élaborer de nouvelles ententes et améliorer les ententes coopératives existantes. Ces efforts portent sur toute une gamme de domaines et de partenaires et comprennent : d'autres ministères et organismes fédéraux, des provinces et des territoires, des industries, des universités, des organismes nationaux et étrangers publics et privés, des collectivités autochtones, d'autres groupes de clients, etc. Les principaux domaines de ces efforts collectifs sont l'évaluation des stocks, l'hydrographie, l'océanographie, la science de l'environnement, l'aquaculture et la gestion des données et de l'information scientifiques, ainsi que leur diffusion.

## 5 Renseignements financiers

Tableau 5.1 : Sommaire des dépenses d'immobilisations par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Secteur d'activité				
Services à la navigation maritime	32,8	1,1	9,7	10,8
Services de communications et de trafic maritimes	16,3	7,6	—	—
Opérations de déglçage	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	—	—	—	—
Sciences halieutiques et océaniques	—	—	—	—
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	—	—	—	—
Hydrographie	—	—	—	—
Gestion des pêches	1,1	0,3	0,3	0,3
Ports	29,5	21,0	16,3	16,3
Gestion de la flotte	103,0	68,3	60,6	57,6
Politiques et services internes	18,5	66,0	70,4	70,4
<b>Total</b>	<b>201,2</b>	<b>164,3</b>	<b>157,3</b>	<b>155,4</b>

Le Ministère fait face à plusieurs défis concernant ses actifs. Pour relever ces défis, un Plan d'investissement à long terme a été élaboré pour les exercices 2000-2001 à 2004-2005 qui vise les objectifs suivants :

- ❑ **Aligner les dépenses d'investissement sur le Plan stratégique :** Veiller à ce que l'ensemble des immobilisations du Ministère contribue vigoureusement aux priorités clés figurant dans le Plan stratégique du Ministère.
- ❑ **Créer un ensemble d'immobilisations moderne et pleinement soutenu :** Établir des immobilisations modernes, durables, flexibles, abordables et efficaces qui soient conformes aux impératifs sanitaires, sécuritaires et environnementaux ainsi qu'aux obligations internationales du Canada; elles devront également répondre aux impératifs programmatiques changeants et croissants du Ministère; leur abordabilité et leur durabilité devront répondre à des normes opérationnelles, fonctionnelles, financières et environnementales.
- ❑ **Améliorer les processus décisionnels :** Recadrer et rationaliser le processus décisionnel lié aux immobilisations pour assurer des délais de réponse raisonnables, alléger la charge de travail et privilégier fortement les résultats à court, à moyen et à long terme d'une bonne planification des immobilisations.
- ❑ **Accroître la stabilité financière :** Stabiliser le financement du Ministère pendant la période visée par le Plan d'investissement à long terme, en partie par une bonne planification et une affectation judicieuse des ressources aux immobilisations et aux projets d'investissement, la rationalisation des biens, le dessaisissement et la diversification des modes de prestation des services, en partie par une enveloppe budgétaire fiable et plus importante pour l'ensemble du Ministère.



Le tableau 5.2 énumère les projets d'immobilisations par secteur d'activité. Pour aider à préciser la nature des projets, les cinq catégories ci-dessous ont été retenues. Le code de la catégorie pertinente est identifié entre parenthèses suivant le nom du projet.

- ❑ **Estimation fondée (F)** : Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d'approuver un objectif de coûts pour la phase du projet à l'étude. Elle suppose une conception détaillée des systèmes et des éléments et tient compte de tous les objectifs et des résultats prévus du projet. Elle remplace les estimations qui correspondaient auparavant aux catégories A ou B.
- ❑ **Estimation indicative (I)** : Il s'agit d'une estimation grossière de l'ordre de grandeur du projet, qui n'est pas suffisamment précise pour justifier l'approbation, par le Conseil du Trésor, d'un objectif de coûts. Elle remplace les estimations qui correspondaient auparavant aux catégories C ou D.
- ❑ **Approbation préliminaire du projet (APP)** : Autorisation du Conseil du Trésor d'entreprendre un projet en fonction des exigences opérationnelles prévues, y compris l'autorisation des objectifs de l'étape de définition du projet et des dépenses connexes. Les ministères et les organismes parrains peuvent solliciter l'approbation préliminaire après avoir examiné la portée totale du projet, en avoir établi le coût, habituellement au niveau indicatif, et après avoir établi une estimation fondée du coût de l'étape de définition du projet.
- ❑ **Approbation effective de projet (AEP)** : Autorisation du Conseil du Trésor des objectifs de l'étape de mise en œuvre du projet et des dépenses connexes. Les ministères et les organismes parrains ne doivent solliciter une approbation effective qu'après avoir établi la portée de l'ensemble du projet et en avoir rétabli le coût selon une estimation fondée.
- ❑ **Délégation de pouvoir (DP)** : Projets pour lesquels le Conseil du Trésor a délégué les pouvoirs au Ministère.

**Tableau 5.2 : Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations**

(en millions de dollars) Secteur d'activité/ Province/ Description du projet	Coût total estimatif actuel	Prévisions jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Besoins pour les exercices ultérieurs
<b>SERVICES À LA NAVIGATION MARITIME</b>						
<i>Multi-provinces</i>						
Système de positionnement global différentiel — réseau des services à la navigation (F-DP)	11,3	10,8	<b>0,5</b>	—	—	—
Mise en place d'une initiative relative aux bouées quinquennale (F-DP)	2,9	2,8	<b>0,1</b>	—	—	—
<b>SERVICES DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIMES (SCTM)</b>						
<i>Nouvelle-Écosse</i>						
Renouvellement des SCTM à Halifax (F-DP)	4,0	2,4	<b>1,1</b>	0,5	—	—

**Tableau 5.2 : Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations (suite)**

(en millions de dollars) Secteur d'activité/ Province/ Description du projet	Coût total estimatif actuel	Prévisions jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Besoins pour les exercices ultérieurs
<b>Colombie-Britannique</b>						
Déménagement du Centre de services de communications et de trafic maritimes (F-DP)	7,2	7,1	0,1	—	—	—
Réseau à très haute fréquence sur la côte Ouest (F-DP)	5,1	1,6	0,8	1,7	1,0	—
<b>Multi-provinces</b>						
MDS/NAVTEX Version 6 (F-DP)	3,5	0,8	1,2	1,5	—	—
Mise en œuvre du Système de mondial de détresse en mer (F-DP)	11,3	6,5	4,3	0,5	—	—
Modernisation du système de contrôle des communications des SCTM (F-AD)	15,7	0,9	0,9	4,6	5,0	4,3
Système national d'information sur la navigation maritime (INNAV) (F-AD)	13,0	12,8	0,2	—	—	—
<b>PORTS</b>						
<b>Québec</b>						
Rivière au Renard – Reconstruction du quai (F-DP)	4,3	3,5	0,8	—	—	—
Rivière au Renard – Reconstruction du quai, amélioration des biens dégradés (F-DP)	2,2	—	—	2,2	—	—
Grande Entrée — Développement du port (F-DP)	5,8	0,5	2,7	2,6	—	—
Paspebiac — Reconstruction du quai (F-DP)	1,1	0,5	0,6	—	—	—
<b>Terre-Neuve</b>						
Catalina — Reconstruction du quai (F-DP)	1,2	0,6	0,6	—	—	—
La Scie — Reconstruction de la jetée (F-DP)	1,8	1,6	0,2	—	—	—
Makkovik — Réparations du port (F-DP)	1,2	0,5	0,7	—	—	—
Red Harbour — Reconstruction du quai (F-DP)	1,1	0,9	0,2	—	—	—
Seal Cove — Réparations de la jetée (F-DP)	1,1	—	0,2	0,9	—	—
<b>Nouveau-Brunswick</b>						
Caraquet — Reconstruction du quai (F-DP)	2,0	—	0,6	1,4	—	—
<b>Nouvelle-Écosse</b>						
Clark's Harbour — Réparation du quai (F-DP)	1,0	0,5	0,5	—	—	—
Little Judique Ponds — Reconstruction du quai (F-DP)	1,8	0,2	1,6	—	—	—
Parkers Cove — Reconstruction du quai (F-DP)	1,3	1,0	0,3	—	—	—

**Tableau 5.2 : Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations (suite)**

(en millions de dollars) Secteur d'activité/ Province/ Description du projet	Coût total estimatif actuel	Prévisions jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Besoins pour les exercices ultérieurs
<b><i>Ile-du-Prince-Edouard</i></b>						
Jude's Point — Reconstruction du quai (F-DP)	1,3	—	0,2	1,1	—	—
<b><i>Colombie-Britannique</i></b>						
Région du Pacifique — Réparation de la jetée (F-DP)	1,2	0,2	1,0	—	—	—
<b>GESTION DE LA FLOTTE</b>						
<b><i>Terre-Neuve</i></b>						
Prolongation de la vie du navire — J.E. Bernier (F-DP)	2,6	0,5	2,1	—	—	—
<b><i>Nouvelle-Écosse</i></b>						
NGCC Louis S. St-Laurent — remplacement des chaudières (F-DP)	1,0	0,6	0,4	—	—	—
Prolongation de la vie du Hudson (F-DP)	5,3	2,7	1,6	1,0	—	—
Remplacement du Cumella (F-DP)	1,1	—	1,1	—	—	—
<b><i>Québec</i></b>						
Nouvel aéroglisseur (I-DP)	15,0	—	5,0	10,0	—	—
GC-03 — Remplacement (I-DP)	6,3	—	0,3	4,0	2,0	—
<b><i>Ontario</i></b>						
Waubuno — Remplacement (F-DP)	2,9	—	2,9	—	—	—
<b><i>Colombie-Britannique</i></b>						
Remplacement du navire de recherche des pêches intérieures Caligus (F-DP)	2,0	1,5	0,5	—	—	—
Remplacement des pales principales de rotor — Sikorsky S61N (F-DP)	1,3	—	1,3	—	—	—
<b><i>Multi-provinces</i></b>						
Équipement de communications sécuritaires (F-DP)	2,7	2,2	0,5	—	—	—
Remplacement d'embarcation de recherche et sauvetage — Phase I (F-AEP)	35,6	34,4	1,2	—	—	—
Remplacement d'embarcations de recherche et sauvetage — Phase II (F-AEP)	42,5	1,0	4,5	13,5	12,6	10,9
Intégrité du Programme de recherche et de sauvetage (F-AEP)	26,8	2,5	16,5	7,8	—	—
Système de cartes électroniques de navigation (F-DP)	6,1	5,9	0,2	—	—	—
<b>POLITIQUES ET SERVICES INTERNES</b>						
<b><i>Terre-Neuve</i></b>						
Base de Southside – amélioration des quais 28 et 29 (F-DP)	5,9	3,9	2,0	—	—	—
Projet de revitalisation des phares (F-AEP)	19,5	7,0	5,0	5,0	2,5	—

**Tableau 5.2 : Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations (suite)**

(en millions de dollars) Secteur d'activité/ Province/ Description du projet	Coût total estimatif actuel	Prévisions jusqu'au 31 mars 2000	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Besoins pour les exercices ultérieurs
Base de Southside — Radoub de l'extérieur de l'édifice (I-DP)	2,4	0,1	<b>0,7</b>	1,3	0,3	—
<b><i>Nouveau-Brunswick</i></b>						
St. Andrews — Projet de filtration de l'eau salée (F-DP)	3,3	1,7	<b>1,6</b>	—	—	—
Base de Saint John — Restauration de la maçonnerie (F-DP)	2,6	1,7	<b>0,2</b>	—	0,7	—
<b><i>Nouvelle-Écosse</i></b>						
Institut océanographique de Bedford — entretien du quai et de la jetée (F-DP)	4,6	0,9	<b>3,7</b>	—	—	—
Institut océanographique de Bedford — Rénovation de l'édifice Vulcan (I-DP)	5,5	1,2	<b>0,3</b>	2,0	2,0	—
Canal Canso à Port Hasting — Restauration d'une pile de béton et feuilles de métal (F-DP)	5,4	0,9	<b>2,3</b>	2,0	0,2	—
Restauration des écluses — Canal Canso (F-DP)	5,9	5,8	<b>0,1</b>	—	—	—
Collège de la Garde côtière canadienne à Sydney — Réparations et restauration (F-DP)	1,9	1,7	<b>0,2</b>	—	—	—
<b><i>Ontario</i></b>						
Base de la GCC de Prescott — réparation du quai (F-DP)	4,3	3,9	<b>0,4</b>	—	—	—
<b><i>Québec</i></b>						
Colonnes au Banc Cap Brule (F-DP)	2,0	0,2	<b>1,8</b>	—	—	—
<b><i>Colombie-Britannique</i></b>						
Station biologique du Pacifique — rénovation de l'édifice Taylor-Clemens (F-DP)	1,5	1,3	<b>0,2</b>	—	—	—
Institut des sciences de la mer — réparation à mi-vie de la toiture (F-DP)	2,6	2,0	<b>0,3</b>	0,3	—	—
Institut des sciences de la mer — Projet de réparation du quai (F-DP)	3,1	0,1	<b>1,5</b>	1,5	—	—
Fulton River — Revitalisation de la frayère en gravier (F-DP)	2,5	0,7	<b>1,8</b>	—	—	—
Projet de Pinkut Creek — Reconstruction des installations pour le Programme de mise en valeur des salmonidés (F-DP)	1,6	0,3	<b>0,8</b>	0,5	—	—
Bella Bella — Reconstruction de la résidence de Gestion des pêches, des bureaux et du complexe de recherche et sauvetage (I-DP)	3,0	0,2	<b>1,2</b>	1,6	—	—
Restauration des phares (F-AEP)	25,0	12,2	<b>4,0</b>	6,2	2,6	—

**Tableau 5.3 : Sommaire des paiements de transfert**

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
<b>Secteur d'activité</b>				
<b>Subventions</b>				
Services à la navigation maritime	—	—	—	—
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—	—
Opérations de déglçage	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	—	—	—	—
Sciences halieutiques et océaniques	—	—	—	—
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	—	—	—	—
Hydrographie	—	—	—	—
Gestion des pêches	—	—	—	—
Ports	—	—	—	—
Gestion de la flotte	—	—	—	—
Politiques et services internes	0,2	<b>0,2</b>	0,2	0,2
<b>Total des subventions</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>
<b>Contributions</b>				
Services à la navigation maritime	—	—	—	—
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—	—
Opérations de déglçage	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	4,2	<b>4,7</b>	4,7	4,7
Sciences halieutiques et océaniques	5,0	<b>5,7</b>	5,2	—
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	30,0	<b>4,8</b>	5,2	—
Hydrographie	—	—	—	—
Gestion des pêches	268,0	<b>56,4</b>	41,2	37,4
Ports	—	—	—	—
Gestion de la flotte	—	—	—	—
Politiques et services internes	4,1	<b>9,0</b>	0,2	0,2
<b>Total des contributions</b>	<b>311,3</b>	<b>80,6</b>	<b>56,5</b>	<b>42,3</b>
<b>Total des subventions et des contributions</b>	<b>311,5</b>	<b>80,8</b>	<b>56,7</b>	<b>42,5</b>

**Tableau 5.4 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert**

Programme	Objectif	Résultats prévus	Jalons
Stratégie des pêches autochtones – Ententes de gestion des pêches et Programme de transfert des allocations aux Autochtones	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre aux groupes autochtones de négocier des ententes de gestion des pêches de manière à conclure des ententes provisoires, et de participer à la gestion des pêches en effectuant diverses négociations et en poursuivant des activités dans ce domaine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration des peuples autochtones au processus de gestion des pêches en vue de leur procurer des avantages économiques et d'établir et de fournir des allocations de poisson.</li> </ul>	Comparaison du nombre d'ententes signées et des listes d'éligibilité des Premières Nations.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retirer les permis de pêche commerciale et interrompre les activités de navire afin que l'occasion de faire de la pêche commerciale que représente le permis soit transférée aux Autochtones en tant qu'allocation à une pêcherie autochtone ou par le biais de la délivrance d'un permis de pêche commerciale aux fins de sa détention communautaire par un groupe autochtone.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation accrue des Autochtones aux pêches dans le respect du principe de conservation.</li> </ul>	Comparaison du nombre de permis mis à la disponibilité et du nombre approximatif de permis requis durant un plan quinquennal.
Stratégie des pêches autochtones – Programme d'accès aux pêches	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir des occasions de faire de la pêche commerciale à des groupes autochtones résultant de l'arrêt <i>Marshall</i> en retirant des permis de pêche commerciale et des navires et en émettant des permis de pêche commerciale et en fournissant des navires aux fins de leur détention communautaire par un groupe autochtone.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À la fois, obtention d'une récolte ordonnée et accommodation des intérêts liés aux pêches des Autochtones.</li> </ul>	

**Tableau 5.5 : Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles**

(en millions de dollars)	Prévision des recettes 2000-2001	<b>Recettes prévues 2001- 2002</b>	Recettes prévues 2002- 2003	Recettes prévues 2003- 2004
<b>Recettes disponibles</b>				
<i>Services à la navigation maritime</i>				
Services de dragage d'entretien dans le chenal maritime du Saint-Laurent	3,3	<b>3,6</b>	1,5	1,5
Partenariats fédéraux-provinciaux	1,0	<b>1,0</b>	1,0	1,0
Droits des services maritimes	27,7	<b>27,7</b>	27,7	27,7
Déductions des employés pour la location de logements	0,2	<b>0,2</b>	0,2	0,2
	32,2	<b>32,5</b>	30,4	30,4
<i>Services de communications et de trafic maritimes</i>				
Services de radio de la Garde côtière	0,2	<b>0,1</b>	0,1	0,1
<i>Opérations de déglçage</i>				
Ravitaillement de l'est de l'Arctique	7,5	—	—	—
Droits des services de déglçage	6,9	<b>9,4</b>	13,8	13,8
	14,4	<b>9,4</b>	13,8	13,8
<i>Sauvetage, sécurité et intervention environnementale</i>				
Règlement sur les petits bâtiments – Plaques de capacité et décalques de normes de construction	0,1	<b>0,1</b>	0,1	0,1
<i>Politiques et services internes</i>				
Collège de la Garde côtière canadienne	3,7	<b>3,7</b>	3,7	3,7
<b>Total des recettes disponibles</b>	<b>50,6</b>	<b>45,8</b>	<b>48,1</b>	<b>48,1</b>
<b>Recettes non disponibles</b>				
<i>Services à la navigation maritime</i>				
Services d'aides à la navigation dans le chenal profond entre Montréal et le lac Érié	0,2	<b>0,2</b>	0,2	0,2
<i>Sciences halieutiques et océaniques</i>				
Tests et analyses de laboratoire	0,1	<b>0,1</b>	0,1	0,1
<i>Hydrographie</i>				
Vente de cartes marines et de publications	2,9	<b>2,8</b>	2,8	2,8
<i>Gestion des pêches</i>				
Permis de pêche commerciale	26,2	<b>14,1</b>	14,1	14,1
Quotas individuels de bateau	12,5	<b>20,5</b>	20,5	20,5
Permis de pêche étrangère	0,2	<b>0,2</b>	0,2	0,2
Permis de pêche sportive	8,0	<b>4,8</b>	4,8	4,8
Vente de timbres de conservation	1,9	<b>1,3</b>	1,3	1,3
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	0,1	<b>0,2</b>	0,2	0,2
	48,9	<b>41,1</b>	41,1	41,1
<i>Ports</i>				
Recettes des Ports pour petits bateaux	1,3	<b>1,0</b>	0,1	0,1
<i>Politiques et services internes</i>				
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	0,1	—	—	—
<b>Total des recettes non disponibles</b>	<b>53,5</b>	<b>45,2</b>	<b>44,3</b>	<b>44,3</b>
<b>Total des recettes disponibles et des recettes non   disponibles</b>	<b>104,1</b>	<b>91,0</b>	<b>92,4</b>	<b>92,4</b>

**Tableau 5.6 : Coût net du programme pour 2001-2002**

(en millions de dollars)	Total
<b>Dépenses nettes prévues</b>	<b>1 316,8</b>
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	27,0
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	39,6
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	2,1
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	3,6
	72,3
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	45,2
<b>Coût net du programme pour 2001-2002</b>	<b>1 343,9</b>



## 6 Autres informations

### 6.1 Lois et règlements actuellement en vigueur

Lois	
<i>Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique<sup>1</sup></i>	<i>L.R.C. (1985) ch. A-14</i>
<i>Loi sur la marine marchande du Canada<sup>2</sup></i>	<i>L.R.C. (1985) ch. S-9</i>
<i>Loi sur la protection des pêcheries côtières</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. C-33</i>
<i>Loi sur le ministère des Pêches et des Océans</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-15</i>
<i>Loi sur les pêches</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-14</i>
<i>Loi sur le développement de la pêche</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-21</i>
<i>Loi sur les prêts aux entreprises de pêche</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-22</i>
<i>Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-23</i>
<i>Loi sur les ports de pêche et de plaisance</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-24</i>
<i>Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-13</i>
<i>Loi sur la Convention en matière de pêche dans les Grands Lacs</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-17</i>
<i>Loi sur l'Office national de l'énergie<sup>3</sup></i>	<i>L.R.C. (1985) ch. N-7</i>
<i>Loi sur la protection des eaux navigables</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. N-22</i>
<i>Loi sur les océans</i>	<i>L.C. (1996) ch. 31</i>
<i>Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles<sup>4</sup></i>	<i>L.R.C. (1985) ch. R-7</i>

1. Certains articles de cette loi relèvent aussi des ministres de l'Industrie, des Finances et d'État (Privatisation et affaires réglementaires).

2. Le ministre des Pêches et des Océans partage cette responsabilité envers le Parlement avec le ministre des Transports.

3. Le ministre des Pêches et des Océans peut, dans certaines occasions, administrer l'article 108 de cette loi.

4. Le ministre des Pêches et des Océans détient certains pouvoirs en vertu de cette loi, mais ces pouvoirs sont aussi prévus par la *Loi sur les océans*.

## Règlements

- Règlement sur les permis de pêche communautaire des Autochtones, DORS/93-332*  
*Règlement sur la protection des aides à la navigation, C.R.C., ch. 1405*  
*Règlement de pêche de l'Alberta, 1998, DORS/98-246*  
*Règlement de pêche de l'Atlantique, 1985, DORS/86-21*  
*Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, C.R.C., ch. 1407*  
*Règlement de pêche sportive de la Colombie-Britannique, 1996, DORS/96-137*  
*Règlement sur l'exemption de transporteurs, C.R.C., ch. 803*  
*Règlement sur la protection des pêcheries côtières, C.R.C., ch. 401*  
*Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance, DORS/99-53*  
*Règlement sur l'application du droit de la province de l'île-du-Prince-Édouard à la zone du pont de la Confédération, DORS/97-375*  
*Règlement sur la zone de services de trafic maritime de l'Est du Canada, DORS/89-99*  
*Règlement sur les câbles de traîlle, DORS/86-1026*  
*Règlement sur la protection de la santé des poissons, C.R.C., ch. 812*  
*Règlement sur les produits toxiques, DORS/88-258*  
*Règlement sur les prêts aux entreprises de pêche, C.R.C., ch. 864*  
*Règlement de pêche (dispositions générales), DORS/93-53*  
*Règlement sur les ports de pêche et de plaisance, DORS/78-767*  
*Règlement sur les bâtiments de pêche étrangers, C.R.C., ch. 815*  
*Règlement sur les ordonnances relatives au barrage Kenney et au déversoir Skins, DORS/87-723*  
*Règlement sur la gestion de la pêche du poisson contaminé, DORS/90-351*  
*Règlement de pêche du Manitoba, 1987, DORS/87-509*  
*Règlement sur les mammifères marins, DORS/93-56*  
*Règlement de pêche des provinces Maritimes, DORS/93-55*  
*Règlement sur les ponts des eaux navigables, C.R.C., ch. 1231*  
*Règlement sur les ouvrages construits dans les eaux navigables, C.R.C., ch. 1232*  
*Règlement de pêche de Terre-Neuve, DORS/78-443*  
*Règlement de pêche des Territoires du Nord-Ouest, C.R.C., ch. 847*  
*Règlement de pêche de l'Ontario, 1989, DORS/89-93*  
*Règlement sur la gestion des pêches dans le Pacifique, DORS/82-215*  
*Règlement de pêche du Pacifique, 1993, DORS/93-54*  
*Règlement sur la prévention de la pollution par les eaux usées des embarcations de plaisance, DORS/91-661*  
*Règlement sur les bouées privées, DORS/84-804*  
*Règlement de pêche du Québec, 1990, DORS/90-214*  
*Règlement sur les organismes d'intervention et les installations de manutention d'hydrocarbures, DORS/95-405*  
*Règlement sur l'île au Sable, C.R.C., ch. 1465*  
*Règlement de pêche de la Saskatchewan, 1995, DORS/95-233*  
*Règlement sur les petits bâtiments, C.R.C., ch. 1487*  
*Règlement sur les zones de services de trafic maritime, DORS/89-98*  
*Règlement de pêche du Territoire du Yukon, C.R.C., ch. 854*

## 6.2 Références et personnes ressources

### Rapports réglementaires

*Accès à l'information et protection des renseignements personnels*  
*Développement de la pêche*  
*Prêts aidant aux opérations de la pêche*  
*Protection de l'habitat du poisson et prévention de la pollution*  
*Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce*  
*Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin*  
*Restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique*

Ces documents peuvent être obtenus auprès de :

**Pêches et Océans Canada**  
**Diffusion des publications**  
**200, rue Kent**  
**Ottawa (Ontario)**  
**K1A 0E6**  
**(613) 993-0999**

### Personnes ressources

Pour plus de précisions, veuillez vous adresser aux personnes ressources suivantes :

Région	Nom	Téléphone
Terre-Neuve	Jan Woodford	(709) 772-4328
Maritimes	A.-M. Lanteigne	(902) 426-3866
Golfe	Terrance Boucher	(506) 851-7757
Laurentienne	Marcel Thérien	(418) 648-7316
Centre et Arctique	Sharon Leonhard	(204) 983-5108
Pacifique	Athana Mentzelopoulos	(604) 666-0470
Administration centrale	Danielle Thibault	(613) 990-0219

**L'adresse Internet :**  
**<http://www.dfo-mpo.gc.ca>**

# 7 Index

## A

Accord des pêches des Nations Unies, 2  
Administrations portuaires, 22, 46, 56  
Affaires internationales, 2, 8, 9, 14, 15, 18, 27, 28, 30, 31, 41, 44, 49, 51, 52  
Agence canadienne d'inspection des aliments, 43  
Aides à la navigation, 19, 23, 24, 25, 39, 65, 68  
Approche prudente, 15, 16, 34, 42, 55  
Aquaculture, 1, 2, 12, 13, 14, 16, 17, 22, 25, 33, 34, 51, 52, 55, 57  
Arctique, 7, 16, 19, 21, 28, 29, 33, 65, 69  
Arrêt *Marshall*, 2, 42, 64  
Atlantique, 2, 15, 16, 17, 18, 20, 30, 33, 37, 41, 42, 43, 49, 68, 69  
Autochtones, 2, 8, 13, 34, 41, 42, 56, 57, 64, 68  
Autoroute électronique maritime, 24, 28  
Avantages, 10, 21, 22, 25, 26, 30, 43, 46, 64  
Avantages économiques, 10, 21, 22, 25, 26, 43, 64  
Avis aux navigateurs, 19, 20, 23, 39, 40

## B

Bénévoles, 23, 56  
Biodiversité, 5, 14, 34  
Biotechnologie, 14

## C

Cadre de réglementation, 9, 17, 21, 25, 27, 52  
Canadiens, 1, 2, 4, 8, 9, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 25, 28, 30, 31, 32, 34, 37, 39, 40, 43, 48, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 62, 65  
Cartes, 20, 24, 39, 40, 61, 65  
Cartes électroniques, 24, 39, 61  
Centre et Arctique, 7, 69  
Clients, 9, 13, 17, 19, 21, 23, 29, 34, 37, 38, 41, 45, 46, 56, 57  
Climat, 5, 16, 33, 34  
*Code de conduite canadien pour une pêche responsable*, 1  
Collectivités, 1, 2, 12, 13, 19, 22, 23, 34, 41, 46, 57  
Commerce maritime, 4, 5, 9, 12, 13, 21, 22  
Communications, 6, 7, 10, 11, 12, 15, 19, 20, 21, 23, 27, 28, 48, 58, 60, 61, 63, 65  
Confiance du public, 1, 10, 11, 16, 17, 34, 51  
Conservation, 1, 2, 4, 8, 10, 14, 16, 17, 18, 19, 33, 34, 36, 37, 41, 42, 43, 46, 53, 56, 57, 64, 65  
Consultations, 15, 22, 23, 25, 43

## D

Démarche écosystémique, 15, 16, 34  
Dépenses, 1, 6, 7, 15, 24, 27, 29, 31, 33, 36, 39, 41, 45, 48, 50, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 66  
Dessaisissement, 19, 21, 25, 58  
Développement des ressources humaines Canada, 66  
Développement durable, 14, 15, 16, 17, 18, 33, 34, 36, 51, 54, 55, 57  
Déversements, 10, 18, 23, 31, 69  
Diversification des modes de prestation des services, 50, 58  
Droits des services de déglacement, 65

## E

Eaux envahies par les glaces, 29  
Eaux intérieures, 53  
Eaux navigables, 18, 21, 22, 23, 25, 52, 67, 68  
Écosystèmes, 4, 9, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 33, 36  
Écotourisme, 9, 12  
Engagements en matière de rendement, 16  
Ententes de cogestion, 17, 43  
Environnement, 2, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 13, 16, 17, 18, 19, 24, 27, 28, 34, 36, 46, 49, 52, 53, 56, 57, 58, 63  
Espèces en péril, 34  
État des stocks, 13, 34, 57  
Évaluations, 11, 13, 16, 18, 34, 36, 37, 52, 56, 57

## G

Garde côtière canadienne, 2, 19, 20, 22, 25, 32, 39, 48, 53, 62, 65  
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement, i, 7, 10, 11, 17, 18, 19, 36, 58, 63  
Gestion de la flotte, 6, 7, 12, 48, 49, 58, 63  
Gestion des pêches, 6, 7, 10, 12, 13, 16, 17, 34, 41, 42, 44, 48, 52, 53, 55, 58, 62, 63, 64, 65, 68  
Gestion des ressources, 14, 38, 41, 43, 50  
Gestion intégrée des pêches, 1, 10, 15, 17, 25, 33, 34, 36, 40, 42, 43  
Gouvernement en direct, 15, 23, 38, 44, 51  
Gouvernements, 2, 4, 5, 8, 9, 12, 13, 15, 17, 21, 23, 30, 38, 41, 44, 51, 52, 56, 57  
Grands Lacs, 22, 26, 29, 56, 67

## H

Hydrographie, 6, 7, 11, 12, 20, 39, 40, 48, 57, 58, 63, 65

**I**

Industries, 1, 2, 9, 12, 13, 14, 16, 17, 21, 25, 27, 28, 31, 33, 34, 43, 45, 51, 52, 56, 57, 67  
 Initiative de réforme de la Région du Pacifique, 17  
 Intervenants, 2, 5, 11, 13, 14, 15, 19, 23, 33, 37, 38, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 55, 57  
 Intervention environnementale, 6, 7, 10, 11, 18, 20, 21, 23, 31, 48, 58, 63, 65

**L**

Laurentienne, 7, 69  
*Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, 37, 52  
*Loi sur la marine marchande du Canada*, 21, 25, 27, 67  
*Loi sur la protection des eaux navigables*, 18, 21, 22, 25, 52, 67  
*Loi sur les océans*, 1, 13, 15, 18, 40, 67  
*Loi sur les pêches*, 18, 52, 56, 67  
*Loi sur les prêts aux entreprises de pêche*, 67  
 Lois, 10, 13, 15, 18, 21, 22, 25, 27, 34, 36, 37, 40, 42, 44, 52, 53, 56, 67

**M**

Mesures de rendement, 9, 10, 11, 12, 42  
 Milieu marin, 5, 17, 18, 31, 35, 36, 37, 69

**N**

Nations Unies, 2, 14, 40, 44, 53  
 Navigation, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 30, 31, 32, 39, 40, 48, 56, 58, 59, 60, 61, 63, 65, 68  
 Navigation de plaisance, 9, 11, 12, 21, 32, 56  
 Norme générale de classification, 51  
 Nunavut, 21

**O**

Océans, 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 33, 34, 36, 37, 38, 40, 43, 46, 48, 52, 53, 55, 57, 67, 69  
 Opérations de déglacage, 6, 7, 10, 11, 12, 19, 20, 21, 22, 23, 29, 48, 58, 63, 65

**P**

Pacifique, 2, 7, 15, 16, 17, 33, 37, 39, 41, 43, 49, 53, 61, 62, 68, 69  
 Partenariats, 37, 38, 45, 65  
 Participation, 2, 5, 14, 15, 19, 22, 23, 38, 43, 44, 45, 55, 64  
 Pêche commerciale, 2, 12, 13, 43, 64, 65  
 Pêche sportive, 1, 12, 43, 65, 68  
 Pêches, 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 33, 34, 41, 42, 43, 44, 48, 51, 52, 53, 55, 56, 58, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 68, 69  
 Pêches autochtones, 41, 42, 56, 64  
 Pêcheurs, 13, 33, 41  
 Permis, 22, 42, 43, 53, 64, 65, 68  
 Phares, 61, 62  
 Plan d'investissement à long terme, 49, 58  
 Plans de gestion, 2, 16, 17, 18, 34, 36, 42, 43  
 Poisson de fond, 10, 41  
 Politiques et services internes, 6, 7, 12, 50, 58, 63, 65  
 Pollution, 9, 13, 14, 18, 31, 46, 49, 68, 69  
 Ports, 2, 4, 6, 7, 10, 11, 12, 14, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 29, 30, 45, 46, 56, 58, 60, 62, 63, 65, 67, 68  
 Ports pour petits bateaux, 2, 14, 65  
 Premières Nations, 2, 42, 56, 64  
 Priorités, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 24, 34, 37, 48, 51, 58  
 Programme de mise en valeur des salmonidés, 62  
 Programme national de gestion de l'habitat, 18, 56  
 Projets d'immobilisations, 59, 60  
 Protection, 2, 4, 9, 10, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29, 31, 33, 34, 36, 40, 46, 49, 52, 53, 56, 57, 67, 68, 69  
 Protection de l'environnement, 4, 13, 16, 17, 18, 19, 27, 28, 46, 49, 52, 53, 56, 57  
 Provinces, 2, 7, 8, 13, 18, 32, 33, 34, 37, 40, 41, 43, 47, 53, 57, 59, 60, 61, 62, 68, 69

**R**

Recettes, 65, 66  
 Recettes disponibles, 65  
 Recettes non disponibles, 65, 66  
 Recherche et sauvetage, 11, 31, 61, 62  
 Régions, 2, 6, 7, 8, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 29, 30, 33, 34, 37, 38, 39, 40, 41, 43, 47, 48, 49, 51, 53, 60, 61, 62, 68, 69  
*Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux*, 32, 53, 68  
*Règlements sur les petits bâtiments*, 21, 32, 65, 68  
 Ressources aquatiques, 4, 9, 11, 16, 34, 36  
 Résultats, 4, 10, 11, 12, 53, 56, 57, 64  
 Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique, 2, 17, 42

## S

Satisfaction des clients, 19, 23  
Saumon, 15, 18, 33, 43  
Saumon du Pacifique, 15, 43  
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale, 6, 7, 10, 11, 18, 20, 21, 31, 48, 58, 63, 65  
Sciences, 6, 7, 10, 11, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 33, 36, 48, 52, 57, 58, 62, 63, 65  
Sciences halieutiques et océaniques, 6, 7, 10, 11, 16, 17, 33, 48, 58, 63, 65  
Sécurité maritime, 2, 4, 5, 9, 11, 13, 17, 21, 23, 30, 32, 49, 52  
Sensibilisation du public, 15  
Service hydrographique du Canada, 20, 24, 39  
Services à la navigation maritime, 6, 7, 10, 11, 12, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 48, 58, 63, 65  
Services de communications et de trafic maritimes, 6, 7, 10, 11, 12, 19, 20, 21, 23, 27, 48, 58, 63, 65  
Services intégrés, 6, 7, 50, 51  
Sites Internet, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 34, 35, 40, 53, 54

Stocks de poisson, 2, 17, 42  
Stratégie des océans, 17, 36, 43, 57  
Stratégie des pêches autochtones, 42, 56, 64  
Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique, 41  
Système d'identification automatique, 27, 28  
Système de positionnement global différentiel, 14, 24, 59  
Système mondial de détresse et de sécurité en mer, 28

## T

Technologie, 2, 14, 16, 17, 19, 20, 21, 25, 27, 34, 35, 44, 50, 55  
Transport maritime, 12, 13, 24, 33  
Transports Canada, 24, 30

## Z

Zones de protection marine, 36, 40, 53